SÉRIE DOCUMENTS OFFICIELS N° 101

RAPPORT DE LA TRENTE-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

San José, Costa Rica

17-18 juillet 2018

IICA

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

OEA

Qu'est-ce que l'IICA?

Il y a plus de 75 ans, un groupe de visionnaires ont constaté la nécessité de doter le continent américain d'un organisme spécialisé en agriculture ayant pour mission de promouvoir le développement agricole et le bien-être rural. Cette mission est toujours d'actualité.

C'est ainsi qu'est né l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) qui, au fil des ans, a réussi à relever des défis de taille, à saisir des occasions porteuses et surtout, à évoluer pour devenir un organisme de coopération technique international qui répond sans cesse aux nouvelles exigences du secteur agricole.

Notre **mission** est de *stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts des États membres pour le développement agricole et le bien-être des communautés rurales au moyen de la coopération technique internationale d'excellence.*

Notre **vision** est *d'être une institution moderne et efficace fondée sur une plateforme de ressources humaines et des processus susceptibles de mobiliser le savoir disponible dans la région et dans le monde, afin de parvenir à une agriculture compétitive, inclusive et durable, à même de tirer parti des opportunités, afin de contribuer à la croissance économique et au développement, et de promouvoir un plus grand bien-être des communautés rurales et une gestion durable de son capital naturel.*

Nous fournissons des services de coopération à travers une collaboration étroite et constante avec nos 34 États membres, dont nous prenons en charge les besoins avec diligence. Sans aucun doute, notre atout le plus précieux est l'étroite relation que nous maintenons avec les bénéficiaires de notre travail.

Nous possédons une vaste expérience dans des domaines tels que la technologie et l'innovation au service de l'agriculture, l'inspection et le contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, la production et le commerce agroalimentaires, le développement rural, la gestion des ressources naturelles et la formation professionnelle.

Nous nous sommes engagés à obtenir des résultats. Le Plan à moyen terme 2018-2022 permet de faire évoluer notre modèle de coopération technique afin de nous positionner encore davantage comme une organisation vouée à atteindre des résultats concrets et visibles grâce à notre spécialité qui est de faciliter les transformations positives dans les secteurs agricole et rural de nos États membres.

RAPPORT DE LA TRENTE-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ ÉXECUTIF

San José, Costa Rica **17-18 juillet 2018**

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IIICA), 2018

Le Rapport de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est publié sous licence Creative Commons.
Attribution – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO)
(http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/)
Basé sur une œuvre qui se trouve sur le site www.iica.int

L'IICA encourage une utilisation légitime du présent document. Celui-ci doit être cité, le cas échéant, de manière appropriée.

Cette publication est également disponible en format électronique (PDF) sur le site web de l'Institut : http:// www.iica.int.

Coordination éditoriale : Patricia Ross et Silvia Gutiérrez
Traduction : Elisabeth Roure
Conception graphique : Carlos Umaña
Conception de la couverture : Carlos Umaña
Impression : Imprimerie de l'IICA

Rapport de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif /
Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture – San José, C.R. : IICA, 2018.
134 p. ; 21x16 cm. – (Série Documents Officiels / IICA, ISSN 1018-7103; no. 101)

ISBN: 978-92-9248-797-3
Document également publié en anglais, en espagnol et en portugais

1. Coopération internationale 2. Organisation internationale 3. Aide technique I. IICA II. Titre III. Série

AGRIS E14
DEWEY 338.181

San José, Costa Rica
2018

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION 7

Séance préparatoire 9

Première séance plénière 13

Deuxième séance plénière 27

Troisième séance plénière 39

Quatrième séance plénière 53

Séance de clôture 65

RÉSOLUTIONS 67

SIGNATURE DU RAPPORT 97

ANNEXES 101

Annexe 1. Message du Directeur général 103

Annexe 2. Observations des États-Unis sur le Plan à moyen terme 2018-2022 113

Annexe 3. Ordre du jour 117

Annexe 4. Liste des participants 119

Annexe 5. Personnel de la réunion 129

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION

IICA/CE/ACTA-38 (XXXVIII-O/18)
17-18 juillet 2018
Original : espagnol

PROCÈS VERBAL DE LA TRENTE-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ ÉXECUTIF DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

La Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) se tient conformément aux dispositions du règlement intérieur du Comité exécutif.

Les États membres qui Font partie du Comité exécutif 2018 sont les suivants : Antigua et Barbuda, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Saint-Christophe-et-Niévès et Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

SÉANCE PRÉPARATOIRE

0.1 *Ouverture*

0.1.1 La séance préparatoire de la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 17 juillet 2018 à 8h36, dans la Sala Magna (salons États-Unis et Canada) du siège de l'IICA, sous la présidence de Monsieur Charles Bertsch, administrateur adjoint auxiliaire du Bureau des accords et des affaires scientifiques (OASA) du Service agricole étranger (FAS) du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA), pays qui occupe actuellement la présidence du Comité exécutif.

0.1.2 Sont présents les représentants de tous les États membres qui font partie du Comité exécutif 2018.

0.2 *Accords*

0.2.1 Élection du président et du rapporteur de la réunion

0.2.1.1 Les représentants des États membres du Comité exécutif élisent à l'unanimité Monsieur Mauricio Guevara, secrétaire d'État au ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (SAG) du Honduras, au poste de président de la réunion, sur proposition de María de Lourdes Cruz Trinidad, représentante du Mexique et directrice des relations internationales du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, du Développement rural, de la Pêche et de l'Alimentation (SAGARPA). Madame Patricia Giménez, Ambassadrice de l'Argentine au Costa Rica, est ensuite proposée et élue à l'unanimité au poste de rapporteur.

0.2.1.2 Le bureau est ainsi constitué :

Président :	Mauricio Guevara
Rapporteur :	Patricia Giménez
Secrétaire *ex oficio* :	Manuel Otero

0.2.2 Programme de la réunion

0.2.2.1 Le président saisit les représentants du programme provisoire de travail de la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif, qui figure au document nº 676 (18). Le programme provisoire de travail est approuvé sans modification.

0.2.2.2 Le président indique ensuite que les documents de travail et d'information de la réunion ont été mis en ligne sous format électronique grâce au système d'information du Comité exécutif, le 18 juin, en versions anglaise et espagnole.

0.2.3 Groupes de travail

0.2.3.1 Il est convenu de ne pas créer de groupe de travail et de traiter tous les thèmes en séance plénière. Néanmoins, après consultation du représentant de Saint-Christophe-et-Niévès, le secrétaire technique précise que si, au cours de la réunion, il s'avérait nécessaire de former un groupe de travail, il est possible de le faire au moment où les représentants le jugeraient bon.

0.2.4 Durée de la réunion

0.2.4.1 Il est convenu de clore la réunion le mercredi 18 juillet 2018 à 17h45.

0.2.5 Date et heure limites de présentation des propositions

0.2.5.1 Le délai prévu pour la présentation de nouveaux projets de résolution prend fin le mardi 17 juillet à 15h00.

0.2.6 Droit de vote des pays

0.2.6.1 Le directeur général de l'IICA demande l'avis du conseiller juridique au sujet de la portée et de l'application des règles sur le droit de vote dans les réunions du Comité exécutif, selon le règlement intérieur de cet organe de direction et des autres dispositions relatives à ce droit.

0.2.6.2 Le conseiller juridique explique les dispositions du chapitre IX du Règlement intérieur du Comité exécutif sur le droit de vote. Il indique que seul un des douze États membres du Comité exécutif accuse un retard de paiement qui dépasse la limite fixée pour avoir le droit de vote (plus de deux années fiscales de retard). En conséquence, il est demandé au représentant d'Antigua et Barbuda d'expliquer les raisons de ce retard.

0.2.6.3 Le représentant d'Antigua et Barbuda dit que le retard de paiement de son pays vis-à-vis de l'IICA, ainsi que vis-à-vis d'autres organismes internationaux est dû aux investissements élevés décidés par son gouvernement pour faire face aux ravages causés par le passage de deux fortes tempêtes tropicales. Malgré l'aide reçue de gouvernements et d'institutions d'assistance, l'État a investi plus de 20 millions d'USD pour reconstruire les infrastructures et améliorer les conditions de vie des habitants. C'est pourquoi il demande au directeur général et aux autres représentants du Comité exécutif de faire preuve de compréhension, et il s'engage à déployer tous ses efforts afin que son pays puisse honorer le paiement des quotes-parts arriérées.

0.2.6.4 Le directeur général, ainsi que les représentants du Pérou et de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, manifestent leur solidarité avec les pays des Caraïbes pour les dommages causés par les catastrophes naturelles et les changements climatiques. Le directeur général exprime en outre sa

compréhension pour les retards de paiement d'Antigua et Barbuda et espère que le pays parviendra à les solder.

0.2.6.5 Il est convenu que la délégation d'Antigua et Barbuda, comme toutes les délégations présentes des États membres du Comité exécutif, participera de plein droit à la Trente-huitième Réunion ordinaire.

0.2.7 Lettres de créances

0.2.7.1 Le secrétaire technique informe que toutes les délégations présentes des États membres du Comité exécutif ont présenté des lettres de créances émises par les autorités compétentes de leur pays. Il indique également que six États membres de l'IICA ont accrédité leur présence en tant qu'observateurs, avec droit de parole, mais pas droit de vote : l'Argentine, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, les États-Unis et l'Uruguay. Il ajoute que l'Espagne, pays associé à l'IICA, ainsi qu'Israël et la Turquie, observateurs permanents, participent aussi à la réunion.

0.3 *Clôture*

0.3.1 La séance préparatoire de la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif prend fin le 17 juillet 2018 à 9h14.

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE

1.1 *Ouverture*

1.1.1 La première séance plénière de la Trente-huitième Réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), commence le 17 juillet 2018 à 9h23, sous la présidence du représentant du Honduras.

1.2 *Message de bienvenue du directeur général de l'IICA*

1.2.1 Le directeur général souhaite la bienvenue à la Maison de l'agriculture des Amériques, aux représentants des États membres, aux pays observateurs, aux organisations internationales, aux invités spéciaux et aux autres participants du Comité exécutif. Il amorce son message par une présentation vidéo et une réflexion sur les producteurs agricoles des Amériques qui assurent le quotidien de millions de personnes dans les villes et dans les campagnes.

1.2.2 Il ajoute que, depuis son entrée en fonctions en janvier dernier, il a mis en marche les propositions présentées lorsqu'il était candidat et qui visaient à jeter les bases pour que l'IICA soit une institution encore plus pertinente. Il affirme que, pour cela, il est nécessaire de moderniser sa gestion dans le nouveau contexte continental et mondial, avec un objectif principal : que l'Institut soit plus souple, plus proche des pays et capable d'offrir une coopération technique d'excellence afin de surmonter les obstacles qui limitent la transformation de l'agriculture du continent.

1.2.3 Il souligne qu'au siège, un mécanisme efficace du contrôle des dépenses de voyage et de consultations est mis en œuvre et qu'il a permis d'économiser 17% des ressources affectées à ces postes et de les réorienter vers les activités fondamentales de coopération. D'autres mesures d'austérité ont engendré une économie supplémentaire de 10% dans les dépenses du siège et des représentations.

1.2.4 Il indique que le cycle institutionnel du Plan à moyen terme (PMT) 2014-2018 a pris fin, et que la presque totalité des résultats des instruments de coopération prévus par ce plan a été atteinte, que les projets financés à

l'aide de ressources extérieures se poursuivent et que la gestion de nouveaux projets a été amorcée.

1.2.5 Il met aussi l'accent sur la nouvelle image de l'IICA projetée en vue de renforcer et de souligner ses attributs d'institution de référence et de gestionnaire du savoir et de faciliter ainsi l'accès aux ressources extérieures pour la coopération technique.

1.2.6 Le directeur général annonce qu'a été remis, dans les temps et formes voulus, le Rapport annuel 2017 à l'Organisation des États américains (OEA), par le biais de son Secrétariat général, et que des comptes ont été rendus à au moins 16 pays.

1.2.7 Il réaffirme la volonté de consolider les organes directeurs de l'Institut, en élargissant le nombre de pays observateurs et en créant les conditions propices à la participation du secteur des entreprises et de la société civile, dans le cadre d'une coordination publique-privée efficace. Il précise qu'en particulier, les relations avec le secteur privé sont renforcées et notamment celles qui sont établies avec les entreprises Microsoft, Google et Bayer, entre autres sociétés engagées dans la responsabilité sociale.

1.2.8 Il affirme que la coopération horizontale a été encouragée grâce à des échanges entre les pays des Caraïbes et d'Amérique Latine, et à la mise en pratique de la vision de l'IICA en tant qu'institution passerelle, capable de rapprocher les pays et les régions.

1.2.9 Il mentionne l'officialisation d'accords politiques et programmatiques avec les schémas d'intégration sous-régionaux et il ajoute que des progrès ont été faits dans la mise en œuvre d'une proposition pour que l'IICA dirige un réseau de réseaux agissant dans tous les domaines qui traitent de questions relatives à l'agriculture et à son avenir, afin de faire de l'Institut une plateforme continentale de gestion du savoir et de l'innovation, ayant la capacité de mobiliser les ressources institutionnelles et humaines existantes dans la région.

1.2.10 Il insiste sur l'importance de promouvoir un modèle renouvelé de gestion institutionnelle fondé sur des partenariats stratégiques, afin d'intensifier les activités de l'IICA. Il évoque certains organismes avec lesquels de telles initiatives ont été prises, comme l'Organisation panaméricaine de la santé

(OPS), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque Mondiale, la CAF-Banque de développement régional d'Amérique Latine, l'Organisation des Nations Unies et ONU Femmes. Il relève que tous ces partenariats envisagent des activités orientées vers l'autonomisation des secteurs prioritaires, comme celui des femmes et des jeunes des milieux ruraux, afin de les incorporer de manière transversale au programme institutionnel.

1.2.11 Il affirme ensuite que l'IICA doit être responsable sur le plan environnemental, c'est pourquoi certaines initiatives ont été prises dans ce sens, comme par exemple les efforts déployés pour appliquer une politique de *paperless* aux réunions des organes de direction, et utiliser des écrans électroniques pendant cette réunion du Comité exécutif.

1.2.12 Le directeur général fait observer que l'Institut travaille sans relâche à positionner son rôle dans la construction d'un nouveau paradigme pour le secteur, qui doit être caractérisé par l'efficacité, la souplesse, la décentralisation, le travail en collaboration, l'insertion dans des réseaux, le recentrage sur les processus et la mobilisation de ressources humaines et institutionnelles.

1.2.13 Il signale qu'étant donnée l'importance de l'agriculture, l'IICA a une grande opportunité pour exercer un rôle de premier plan dans le développement agricole et rural du continent, qui est renforcé et défendu à chaque réunion où l'Institut est présent.

1.2.14 Il ajoute que l'IICA n'est pas étranger aux changements qui se sont produits dans les modèles de développement et qui obligent à repenser les modèles de coopération technique. Il demande l'accompagnement actif des États membres dans ce processus de transformation de l'Institut, dont ils sont co-responsables, car cela permettra de transformer leurs requêtes et orientations en mandats contraignants.

1.2.15 Il invite enfin les représentants des États membres à débattre et à approuver la proposition de PMT 2018-2022. Il ajoute que ce plan ne doit pas être compris comme un plan rigide mais plutôt comme un processus ouvert à un réexamen constant, afin de permettre à l'IICA de remplir avec efficacité et qualité son mandat historique : soutenir les efforts de ses États membres

pour atteindre le développement agricole et le bien-être des communautés rurales.

1.3 *Proposition du Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022*

1.3.1 Le directeur général de l'IICA présente la proposition du PMT pour la période 2018-2022 en faisant référence au mandat institutionnel de la résolution n°505 du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA), qui autorise le Comité exécutif à approuver le PMT 2018-2022. Il explique que ce PMT est un instrument souple, qui reprend les éléments et les considérations pertinents du PMT précédent et qui est aligné sur le Plan stratégique de l'Institut pour la période 2010-2020 et sur les Objectifs de développement durable (ODD) approuvés par les Nations Unies en 2015.

1.3.2 Il précise que, pour élaborer le PMT, un groupe consultatif spécial d'experts a été créé et que 260 enquêtes ont été réalisées auprès du personnel de l'IICA, ainsi que 34 ateliers avec les contreparties nationales du secteur élargi de l'agriculture, et des consultations auprès de quatre organismes d'intégration régionale.

1.3.3 Il met l'accent sur l'importance d'envisager, pour la proposition de PMT, le panorama mondial actuel, dominé par quatre facteurs principaux : a) l'évolution du cycle de l'économie mondiale, b) le recadrage du commerce international agroalimentaire dans un monde multipolaire, c) l'impact croissant de la numérisation, de la robotique et l'utilisation de la biotechnologie, et d) les conséquences des changements climatiques.

1.3.4 Il ajoute que la mission et la vision exprimées dans le PMT renouvellent et actualisent l'objectif originel de l'IICA, inscrit dans sa Convention, et s'appuient sur sept valeurs institutionnelles : le respect de la diversité, l'égalité et la parité, la responsabilité et la protection de l'environnement, le travail en collaboration, l'efficacité institutionnelle, l'honnêteté et la transparence, et la formation continue.

1.3.5 Il expose ensuite les quatre objectifs stratégiques du PMT, alignés et articulés sur les ODD : a) augmenter les contributions du secteur agricole à la croissance économique et au développement durable, b) contribuer au bien-être de tous les habitants des territoires ruraux, c) améliorer le commerce international et régional des pays de la région, et d) augmenter la

résilience des territoires ruraux et des systèmes agroalimentaires devant les événements extrêmes.

1.3.6 Il explique que, sur la base de ces objectifs stratégiques, le PMT inclut cinq programmes d'action continentale grâce auxquels le nouveau modèle institutionnel de coopération technique sera appliqué : 1) Bioéconomie et développement productif, 2) Développement du territoire et agriculture familiale, 3) Commerce international et intégration régionale, 4) Changements climatiques, ressources naturelles et gestion des risques de production, et 5) Santé agricole, sécurité sanitaire et qualité des aliments. Outre ces programmes, l'Institut œuvrera dans le cadre de deux thèmes transversaux fondamentaux : le genre et les jeunes et l'innovation et la technologie.

1.3.7 Le directeur général souligne que, pour la gestion et la mise en marche des programmes à portée continentale, des activités de coopération technique seront lancées selon six modalités : a) construction de scénarios et de soutien à l'élaboration de stratégies de développement, b) soutien technique et opérationnel en vue de mobiliser des ressources humaines et des connaissances, c) mobilisation de ressources financières extérieures pour appuyer les activités de coopération technique, d) gestion et administration des ressources fournies par les États membres, e) prise en charge des requêtes grâce à des actions rapides et à court terme et f) coopération horizontale entre les pays.

1.3.8 Il explique que sept instruments de coopération seront disponibles : a) la traduction et l'adaptation de concepts et de méthodologies en actions de coopération technique, b) le soutien à l'élaboration et à l'application de politiques publiques, c) l'appui au renforcement institutionnel du secteur public, d) la promotion du développement des capacités, e) l'organisation de forums et de dialogues techniques et politiques, f) l'articulation, la promotion, le dialogue et la collaboration publique et privée, et g) la planification pour le développement et les investissements dans l'agriculture.

1.3.9 Il précise que les stratégies de consolidation de la coopération technique sont orientées vers l'organisation de réseaux et de partenariats stratégiques avec des institutions similaires et vers le travail en collaboration avec le secteur privé et la société civile, ainsi que vers l'identification et la gestion

de ressources extérieures par le biais d'un fonds de préinvestissement (FonPri), qui permettra de renforcer les capacités de formulation des projets et de prise en charge des demandes au moyen d'actions rapides et à court terme.

1.3.10 Selon lui, le PMT permet le renouvellement de l'IICA et sa présence technique sur tout le continent, grâce à un système administratif efficace et sa pleine participation dans les domaines national et régional.

1.3.11 Il indique que, pendant la période 2018-2022, l'administration développera une politique visant à faire en sorte que l'Institut soit un gestionnaire du savoir, afin qu'il puisse identifier les nécessités et les demandes de coopération technique des pays membres, et leur offrir les réponses les plus appropriées, grâce au leadership et à la coordination de ses techniciens et avec la participation de professionnels extérieurs. Il ajoute que l'IICA deviendra une institution qui "connaît celui qui sait" dans son domaine de compétences.

1.3.12 Il présente le modèle de gestion du savoir que l'Institut mettra en œuvre afin d'offrir sa coopération technique, et grâce auquel il suivra une approche interdisciplinaire et de travail en équipe et favorisera la coopération horizontale et la création de réseaux internes et externes.

1.3.13 Il fait référence aux processus de planification, de programmation, de suivi et d'évaluation qui appuieront le déroulement du PMT. Il précise aussi que l'IICA optimisera la gestion administrative, qu'il encouragera la consolidation des finances de l'institution et qu'il repensera la gestion du talent humain.

1.3.14 Le directeur général ajoute que la vision de l'Institut, à son origine en 1942, n'a pas changé aujourd'hui, même si le contexte est différent et, comme dans le passé, l'IICA relève aujourd'hui les grands défis de l'agriculture. Il termine en disant que l'Institut doit avancer vers son centenaire en s'affirmant comme une institution pertinente et reconnue pour les services qu'elle offre aux secteurs agricoles de ses pays membres.

1.4 *Analyse et commentaires*

1.4.1 Le représentant du Chili fait savoir que le PMT 2018-2022 a de nombreuses similitudes avec la proposition agricole des nouvelles autorités chiliennes, notamment en ce qui concerne les cinq programmes de coopération, et qu'il appuie le plan.

1.4.2 Le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès signale que la proposition de coopération technique présentée dans le PMT 2018-2022 est motivante et innovante. Dans le cadre des ajustements, il recommande que l'Institut ne se limite pas à gérer le savoir existant, mais qu'il le génère aussi.

1.4.3 Le représentant du Panama dit que son pays est très satisfait de la proposition de PMT 2018-2022, qu'il considère ambitieuse et de grande envergure. Il demande de plus amples informations sur le partenariat stratégique entre l'IICA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

1.4.4 Le représentant observateur de l'Uruguay appuie la proposition du PMT 2018-2022 et souligne la valeur que son pays accorde au rôle joué par l'IICA en tant que Secrétariat technique du Conseil agricole du Sud (CAS).

1.4.5 Le représentant du Canada soutient la proposition technique présentée, qui est le reflet d'un large processus de consultation avec les pays. Il souligne combien il est important, pour le continent, d'aborder le commerce international agricole car c'est un pilier fondamental pour l'amélioration des revenus et des conditions de vie des producteurs et, par conséquent, pour atteindre les ODD. Il se félicite également que le PMT ait abordé le thème transversal des femmes et des jeunes, essentiel dans les politiques agricoles rurales du Canada. Il demande plus d'information sur les schémas prévus pour le financement des activités du Programme du commerce international et de l'intégration régionale.

1.4.6 La représentante du Mexique remercie le directeur général pour la proposition de PMT 2018-2022 et pour les efforts déployés par l'Institut en matière de durabilité environnementale et de simplification des démarches. Elle appuie largement le modèle de la proposition technique et indique que les cinq programmes présentés permettront à l'IICA d'encourager la compétitivité de l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'équité dans les

territoires ruraux et l'inclusion des jeunes, des femmes et des petits agriculteurs dans les processus de développement de l'Amérique Latine et des Caraïbes (ALC). Elle met l'accent sur les ajustements relatifs aux ressources humaines de l'Institut car, pour mettre en œuvre le modèle proposé, l'IICA devra consolider sa capacité technique, en plus de créer des partenariats et des réseaux avec d'autres organismes et centres de recherche.

1.4.7 Le représentant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines exprime sa grande satisfaction devant le PMT 2018-2022, particulièrement pour ce qui est de la proposition de gestion par l'IICA du savoir, peu importe où il se trouve. Il ajoute qu'actuellement la création de savoir est étendue, que le plus grand défi est de le mettre à la disposition de ceux qui en ont besoin et que la nouvelle proposition de l'Institut est un pas en avant dans cette direction. Il fait ensuite référence à la gestion du savoir qui revêt une importance cruciale pour développer, dans la région des Caraïbes, une agriculture moderne et compétitive dans un scénario d'absence de préférences commerciales, d'impacts considérables des catastrophes naturelles et de vieillissement de sa population rurale. Il souligne en outre les défis que doivent relever les Caraïbes en vue d'atteindre les ODD, notamment ceux qui portent sur la diminution de la pauvreté et de la malnutrition chez les agriculteurs.

1.4.8 La représentante observatrice d'Argentine appuie la proposition du PMT 2018-2022 et félicite le directeur général et l'équipe technique de l'IICA pour sa mise au point.

1.4.9 Le représentant du Brésil soutient la proposition du PMT 2018-2022. Il indique qu'à partir de ce plan et surtout des programmes de "Changements climatiques, ressources naturelles et gestion des risques de production " et de "Santé agricole, sécurité sanitaire et qualité des aliments", le Brésil souhaiterait que l'IICA soit un facilitateur du travail d'évaluation des risques sanitaires et phytosanitaires. Il comprend que cette tâche doit être réalisée avec l'aide du Conseil en santé du végétal (COSAVE) et du Comité vétérinaire permanent (CVP) de la région Sud, en faisant appel à des spécialistes de la région en évaluation des risques. Il pense que cela présentera des avantages pour les pays de la région Sud, comme une économie de ressources humaines et financières, l'amélioration de la participation des pays aux réunions des organismes multilatéraux et à la défense du principe scientifique, une plus grande harmonie des mesures

sanitaires et phytosanitaires entre les pays, la modernisation des services officiels de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments, l'intensification de la prévention et du contrôle en temps opportun des ravageurs et des maladies et la facilitation du commerce des produits agricoles dans la région. Il propose qu'en cas de succès, cette expérience soit répétée ensuite dans d'autres régions.

1.4.10 Le représentant de la Colombie manifeste son appui à la proposition du PMT 2018-2022, en particulier aux thèmes relatifs au commerce et aux mesures sanitaires et phytosanitaires. Il considère qu'il est important que tous les pays travaillent ces questions afin d'éviter les barrières non tarifaires. Il suggère que, pour que l'IICA soit plus efficace, des mesures de l'impact de ce plan sur les différents problèmes de l'agriculture soient mises au point.

1.4.11 Le représentant d'Antigua et Barbuda offre son soutien à la proposition de PMT 2018-2022. Il fait remarquer que des pays comme le sien souffrent plus des effets des événements climatiques extrêmes. Il ajoute que son pays a des problèmes d'approvisionnement, de production et d'instabilité des prix, qui affectent la sécurité alimentaire. Il pense qu'il manque un "*plan intégral de marché*" qui envisage la production, le stockage et la commercialisation, dans le but de garantir l'approvisionnement, et par là, d'améliorer la sécurité alimentaire. Il lance un appel pour que l'IICA et la FAO prennent en charge ensemble ces nécessités.

1.4.12 Le représentant observateur des États-Unis appuie la proposition du PMT 2018-2022. Il souligne l'effort visant à créer des partenariats stratégiques, à évaluer et moderniser les processus, à mobiliser des ressources et à mettre en place une gestion plus efficace. Il dit avoir des suggestions de libellé, notamment pour ce qui concerne l'affirmation de la faiblesse du commerce multilatéral. Il propose de réaliser le suivi des débats de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Buenos Aires en décembre 2017, afin de se préparer pour la prochaine conférence ministérielle de cette organisation, au cours de laquelle seront traités des thèmes pertinents comme les marchés et les conflits commerciaux. Il a des observations et des suggestions spécifiques sur les programmes ; il ajoute que le Plan pourrait recevoir un impact de la résolution n°506 du Conseil, "Analyse stratégique de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)". Il exprime son

soutien aux cinq programmes thématiques proposés et demande que l'on amplifie l'information sur les priorités, les montants affectés et les questions relatives à la santé agricole et à la sécurité sanitaire des aliments, entre autres. Il précise que les membres de sa délégation œuvreront avec les spécialistes de l'IICA sur des thèmes spécifiques[1].

1.4.13 Le représentant du Pérou appuie la proposition du PMT 2018-2022 et ajoute que les programmes et les thèmes transversaux coïncident avec les objectifs du gouvernement de son pays, qu'ils sont cohérents, qu'ils vont dans le sens de la modernité et qu'ils sont bien articulés.

1.4.14 Le représentant du Nicaragua joint sa voix à celles des représentants qui ont exprimé leur appui à la proposition du PMT 2018-2022. Il signale qu'au Nicaragua, il existe un grand nombre d'exploitations qualifiées d'agriculture familiale, et dont le développement a besoin de la coopération de l'Institut. Il considère que la proposition est en cohérence avec les ODD. Il demande si le changement qui consiste à cesser d'être un organisme créateur de savoir pour en devenir le gestionnaire répond à des questions financières ou d'une autre nature.

1.4.15 Le représentant observateur du Guatemala soutient la proposition du PMT 2018-2022 et remercie l'IICA pour sa réaction rapide de prise en charge des producteurs affectés par l'éruption récente du Volcan de Fuego dans son pays.

1.4.16 Le représentant du Honduras considère que la proposition du PMT 2018-2022 concorde avec celle de son gouvernement. Il est d'accord avec le représentant du Nicaragua pour dire qu'il faut une prise en charge de 60% de la population qui vit dans des conditions de pauvreté ou de pauvreté extrême, comme c'est le cas au Honduras. Il pense que des pays comme le sien peuvent décoller économiquement à partir du développement de l'agriculture, qui doit cesser d'être l'agriculture "de base" pour devenir une agriculture qui attache plus d'importance à la valeur ajoutée à la production primaire. Il appelle l'attention sur un autre problème dont souffrent les producteurs, à savoir l'accès au financement, qui est aggravé par le niveau de risque de la production agricole, exposée aux événements associés aux

[1] Le 18 octobre 2018 les commentaires sur le PMT 2018-2022 ont été reçus de la délégation des États-Unis ; ils figurent en annexe de ce rapport.

changements climatiques. Il lance un appel à rechercher un modèle inclusif qui permette aux producteurs ruraux d'avoir accès au financement.

1.4.17 Après les interventions des représentants des pays membres, le directeur général exprime sa reconnaissance pour le soutien exprimé au PMT 2018-2022.

1.4.18 Concernant la question de la gestion du savoir, il précise que l'IICA est une institution qui ne réunit qu'environ 600 professionnels et que, par conséquent, il n'existe pas toujours la possibilité de créer du savoir dans tous les domaines. Néanmoins, il explique que l'Institut peut effectivement remplir un rôle de facilitateur, puisqu'il sait où se trouvent les connaissances et peut les faire parvenir à ceux qui en ont besoin.

1.4.19 Pour répondre à la question du représentant du Panama, il informe que l'on travaille à poursuivre la relation ancienne de l'IICA et de la FAO, et qu'il s'agit d'un des thèmes à l'ordre du jour de cette réunion du Comité exécutif.

1.4.20 Il souligne ensuite le rôle de l'Institut en tant que secrétariat des instances agricoles régionales, qui représente un excellent moyen de promouvoir les activités régionales, et il remercie le représentant observateur de l'Uruguay pour son observation au sujet du rôle que joue l'IICA en tant que Secrétariat du CAS.

1.4.21 Il fait ensuite référence à deux questions pertinentes posées par le représentant du Canada : les ressources pour mettre en œuvre le PMT 2018-2022 et le thème sur le genre et la jeunesse. Selon lui, les ressources des États membres et l'assouplissement de la structure de l'IICA, qui sera de plus en plus horizontale, permettront à l'Institut d'œuvrer de manière coordonnée avec d'autres institutions grâce à l'élaboration de projets couverts par des organismes de financement bilatéral ou multilatéral. Il ajoute que la mention du thème relatif au genre et à la jeunesse, ne fera pas simplement partie d'un discours politiquement correct, mais qu'il se traduira bel et bien en actions concrètes. Il informe que le 15 octobre, à l'occasion de la Journée internationale de la femme rurale, l'Institut organisera une célébration, dans le cadre de laquelle seront lancés des projets spécifiques sur ce thème.

1.4.22 Il est d'accord avec l'approche de la représentante du Mexique pour dire que les ressources humaines ne peuvent être la variable d'ajustement dans une institution comme l'IICA. Il ajoute que, pour renverser cette tendance, il faut une stabilité financière, réduire les dépenses inutiles et mobiliser plus de ressources afin d'offrir la coopération technique.

1.4.23 Il considère que le concept de plateforme agricole pour le développement, mentionné par le représentant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, est tout-à-fait approprié.

1.4.24 Il affirme son intention de collaborer de manière continue à la question des risques sanitaires avec le COSAVE et le CVP, tel que l'a proposé le représentant du Brésil.

1.4.25 Il est d'accord avec le représentant de la Colombie sur la nécessité de mesurer l'impact du PMT. Il invite également le représentant observateur des États-Unis à remettre au Secrétariat technique ses suggestions de consolidation du PMT 2018-2022. Comme le représentant du Pérou, il pense qu'il existe différents modèles d'agriculture et qu'il faut que l'agriculture moderne coexiste avec l'agriculture millénaire.

1.4.26 Enfin, pour répondre aux commentaires des représentants du Honduras et du Nicaragua, ainsi qu'au représentant observateur du Guatemala, il met l'accent sur l'importance de la valeur ajoutée pour créer des opportunités d'emploi et de plus grands avantages dans les territoires ruraux.

1.5 *Activités de la Direction générale et des organes de direction de l'IICA*

1.5.1 Rapport annuel 2017

1.5.1.1 Le secrétaire technique indique que le rapport sur les activités de coopération réalisées par l'Institut en 2017 a été remis par le directeur général au bureau du Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) en avril 2018 et transmis aux participants à cette réunion du Comité exécutif sur le système d'information en ligne.

1.5.1.2 Il offre la parole aux représentants pour des observations ou des questions sur le contenu de ce rapport. Il précise aussi que chaque membre du Comité

a à sa disposition une feuille d'information sur la coopération technique offerte par l'Institut à son pays en 2017.

1.5.2 Rapport de la réunion ordinaire 2018 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)

1.5.2.1 Le secrétaire technique explique que ce rapport a été envoyé aux États membres de la CCSQG le 4 juin dernier et qu'il a été porté à la connaissance des membres du Comité exécutif sur le système d'information en ligne. Il propose aux représentants de faire des commentaires ou de poser des questions sur le contenu de ce rapport.

1.5.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif et de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)

1.5.3.1 Le secrétaire technique indique que les rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif et de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil, tenues en 2017, ont été publiés sur le système d'information en ligne et il invite les représentants à poser des questions ou à faire des commentaires.

1.5.3.2 Il fait ensuite référence en particulier à la résolution n°506 du Comité exécutif, relative aux statuts de la Commission interaméricaine de l'agriculture biologique (CIAB) ; à la résolution n°572 du Comité exécutif, sur la coopération de l'IICA avec l'Organisation des marchés des Amériques (OIMA) ; à la résolution n°606 du Comité exécutif sur le rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) ; à la résolution n°624 du Comité exécutif, relative à l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) ; et à la résolution n°508 du Conseil, sur le soutien au protocole d'accord entre l'IICA et la FAO.

1.5.3.3 Il explique que dans les quatre premiers cas, il est prévu que les organisations présentent des rapports annuels et que dans le troisième cas le CATIE doit également présenter des rapports financiers annuels au Comité exécutif et au Conseil et que dans le cinquième cas, l'IICA et la FAO

doivent présenter à cette réunion du Comité, un rapport conjoint sur les progrès des dispositions du protocole d'accord signé l'année dernière. Dans tous les cas, l'information correspondante a été mise en ligne en temps opportun sur le système d'information du Comité exécutif.

1.6 *Clôture*

1.6.1 La première séance plénière de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée le 17 juillet 2018, à 12h20.

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

2.1 *Ouverture*

2.1.1 La deuxième séance plénière de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 17 juillet à 14h17, sous la présidence du représentant du Honduras.

2.2 *Officialisation des accords généraux de coopération*

2.2.1 Le directeur général rappelle l'importance des partenariats stratégiques comme un moyen d'entreprendre des activités complémentaires, de développer des relations synergiques et de renforcer la capacité technique et la durabilité financière de l'Institut. Il souhaite que les participants à cette réunion du Comité exécutif soient les témoins de la signature de plusieurs accords généraux avec des alliés stratégiques.

2.2.2 Protocole d'accord entre le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

2.2.2.1 Le directeur général indique que les objectifs de cet accord sont de contribuer à réduire la pauvreté de la manière la plus efficace possible, à prévenir les catastrophes naturelles et restaurer le secteur rural, à conserver l'environnement et à œuvrer ensemble pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

2.2.2.2 Par téléconférence, Jorge Chediek, directeur de l'UNOSSC, se félicite de la signature de ce protocole d'accord avec l'IICA. Il souligne la pertinence de cette signature, car en mars 2019 aura lieu à Buenos Aires, en Argentine, une conférence sur la coopération sud-sud, dont l'objectif est de renouveler l'engagement de la communauté internationale et des organismes envers cette modalité de coopération. Il ajoute que l'Institut a prouvé qu'il est un organisme modèle en matière de coopération, par son prestige, son histoire, la projection et les succès atteints, et que l'UNOSSC souhaite réaliser des activités et des publications communes afin de construire une Amérique et un monde meilleur.

2.2.2.3 Le protocole d'accord entre l'UNOSSC et l'IICA est signé virtuellement.

2.2.2.4 Le secrétaire technique informe que tous les documents originaux officialisés virtuellement seront échangés par les deux parties par courrier, afin que chaque organisation possède un document original.

2.2.3 Protocole d'accord entre l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

2.2.3.1 Le directeur général se félicite de la signature de ce protocole d'accord, dont l'objectif est de créer un cadre de coopération qui contribue à mettre en œuvre la stratégie différenciée de l'IICA pour la région des Caraïbes et le Plan d'action pour l'agriculture de l'OECO. Il explique que, dans le cadre de cet accord, il est possible de réaliser des activités et des projets de collaboration orientés vers le secteur agroalimentaire, ainsi que de déterminer des domaines de programmes spécifiques en vue de promouvoir le développement durable des pays membres.

2.2.3.2 Le directeur de l'OECO**,** Didacus Jules, exprime sa reconnaissance au directeur général de l'IICA pour la signature de cet accord, qui représente la plus grande avancée dans le cadre des relations entre les deux institutions, car il va permettre de stimuler l'agriculture dans les pays de la Caraïbe orientale.

2.2.3.3 Le représentant de Saint-Vincent-et-les-Grenadines demande la parole. Il affirme que cet accord est très opportun tant pour son pays, où le secteur agricole est encouragé à se repositionner, que pour la région des Caraïbes où les jeunes et les femmes peuvent envisager un avenir dans l'activité agricole. Il ajoute qu'ils œuvreront afin de remplir les engagements de l'accord, pour que la graine aujourd'hui semée porte ses fruits pour la population des pays de la Caraïbe orientale.

2.2.3.4 Le protocole d'accord entre l'OECO et l'IICA est signé.

2.2.4 Accord-cadre de coopération entre le Secrétariat général de la Communauté Andine (CAN) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

2.2.4.1 Le directeur général de l'IICA souligne l'importance de cet accord, car l'intégration est une alternative pour la promotion de la coopération technique. Il affirme que l'objectif de l'accord est de fixer un cadre général qui permette aux deux parties de développer, dans le cadre de leurs compétences respectives, un espace de coopération afin de réaliser des activités communes, dans le but d'améliorer la qualité de vie de la population des pays de la sous-région andine (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou).

2.2.4.2 Par téléconférence, Luz Marina Monroy Acevedo, secrétaire générale (a. i.) et directrice générale de la Communauté Andine, rappelle que depuis 1989 les deux institutions ont signé d'importants accords pour favoriser la libéralisation du commerce des produits agricoles dans la sous-région Andine. Elle souligne qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts en faveur du développement des pays membres de la CAN, et qu'il est essentiel, pour cela, que le secteur agricole soit plus dynamique et qu'il contribue à assurer une meilleure qualité de vie et à faire des campagnes un espace attrayant pour les générations présentes et futures.

2.2.4.3 La représentante de la Colombie, pays membre de la CAN, se félicite de la signature de cet accord et reconnaît l'importance stratégique de consolider les actions de coopération techniques dans la région andine.

2.2.4.4 Le protocole d'accord entre le Secrétariat général de la CAN et l'IICA est signé virtuellement.

2.2.5 Accord général de coopération entre la Direction générale de la coopération multilatérale (DIGECOOM) de la République Dominicaine et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

2.2.5.1 Le directeur général précise que pour l'IICA la signature de cet accord, dont l'objectif est de fixer les modalités et les conditions d'une coopération commune, est très importante car il permettra de renforcer et d'améliorer les secteurs agricole et rural de la République Dominicaine et de soutenir le développement des activités complémentaires.

2.2.5.2 L'Ambassadeur Antonio Vargas, directeur général de la coopération multilatérale et ordonnateur national des Fonds européens, se félicite de la signature de cet accord et réitère le soutien sans réserve du gouvernement de la République Dominicaine à l'IICA, pour rapprocher les pays, partager des expériences et renforcer la coopération sud-sud.

2.2.5.3 L'accord général de coopération entre la DIGECOOM et l'IICA est signé.

2.3 *Situation financière, programmatique et budgétaire de l'IICA*

2.3.1 Programme-budget 2019

2.3.1.1 Le directeur administratif expose les principaux critères utilisés pour élaborer le Programme-budget 2019 : a) il est aligné sur la résolution n°511 du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), approuvée en octobre 2017, et sur le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 ; b) les sources de financement du Fonds ordinaire sont les quotes-parts des États membres et les revenus divers à générer ; c) le barème des quotes-parts est fondé sur les pourcentages approuvés par l'Organisation des États américains (OEA) pour 2019 ; d) les ressources du Fonds des recettes diverses est épuisé, et un montant de 3 500 000 USD a été programmé pour être dégagé en 2019 ; e) le budget des dépenses vise à améliorer l'efficacité institutionnelle, il est aligné sur la planification institutionnelle et orienté vers les nouveaux programmes de coopération techniquee.

2.3.1.2 Il signale que le budget des recettes pour 2019 est de 33 074 100 USD, dont 29 574 100 USD correspondent aux quotes-parts et à certaines surcotes, et 3 500 000 USD à des revenus divers. Il informe que la répartition du Fonds ordinaire par chapitre est la suivante : a) Services directs de coopération technique : 29 785 681 USD ; b) Coûts de direction : 1 856 916 USD ; c) Coûts généraux et provisions : 1 171 040 USD et d) Renouvellement des infrastructures et des équipements : 260 463 USD. Il précise que l'allocation détaillée par centre de programmation et objet de dépense majeure est disponible dans le document de travail mis en ligne dans le système d'information de cette réunion du Comité exécutif.

2.3.2 Rapport sur le recouvrement des quotes-parts

2.3.2.1 La directrice de la Division de la gestion financière indique que l'article 23 de la Convention de l'IICA, stipule que les États membres doivent contribuer au soutien financier de l'Institut grâce aux quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au système de calcul des quotes-parts de l'OEA.

2.3.2.2 Elle précise que la résolution n°414 du Conseil prévoit que les quotes-parts de l'année en cours sont considérées comme des arriérés dès lors qu'elles n'ont pas été payées avant le 30 juin de l'année en question, cette date étant considérée comme raisonnable pour le paiement des quotes-parts, dues à partir du premier janvier de chaque année.

2.3.2.3 Elle informe qu'au 16 juillet 2018, 12 pays sont à jour dans leur paiement, 18 pays sont en situation régulière (avec une dette de moins de deux ans) et 4 accusent des arriérés (de plus de deux ans). Elle précise que le montant à recouvrer pour l'année 2018 s'élève à 29,6 millions d'USD, dont 14,7 millions ont été reçus jusqu'à maintenant.

2.3.2.4 Enfin, elle prie les États membres de payer les quotes-parts, c'est absolument nécessaire pour que l'IICA puisse respecter son plan de travail.

2.3.2.5 Le représentant du Brésil annonce que son pays réalise aujourd'hui un paiement de 3 000 000 USD, ce qui correspond à une partie de la dette pour l'année 2017.

2.3.2.6 Le directeur général exprime sa reconnaissance aux membres de la délégation brésilienne pour le paiement effectué.

2.3.3 États financiers de l'Institut 2017 et rapport des commissaires aux comptes

2.3.3.1 La directrice de la Division de la gestion financière informe que les états financiers ont été élaborés, vérifiés et approuvés dans le respect le plus strict des principes de comptabilité généralement acceptés aux États-Unis (US GAAP). Elle présente le résultat de l'audit externe 2017, réalisé par la société Deloitte, qui a conclu que "(…) les états financiers de l'Institut présentent raisonnablement, dans tous leurs aspects importants la situation financière de l'IICA au 31 décembre 2017".

2.3.3.2 Elle ajoute que la preuve de la vérification comptable a été considérée suffisante et appropriée et qu'elle fournit une base permettant de soutenir une opinion qualifiée : a) certaines provisions au titre des bénéfices de cessation d'activités exigent des études actuarielles, et b) on ne dispose pas des renseignements nécessaires pour évaluer les quotes-parts dues depuis plus d'un an.

2.3.3.3 Elle explique enfin que le Comité des achats de l'Institut a réalisé le processus de sélection des commissaires aux comptes pour la période 2018-2019 et que la société Deloitte a été recommandée pour avoir présenté la meilleure proposition technique et économique parmi les cinq sociétés soumissionnaires.

2.3.4 Vingt-quatrième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)

2.3.4.1 Monsieur Steven Rickrode, en qualité de membre du CRV, présente le rapport de ce comité sur la révision des états financiers et l'audit externe de l'IICA en 2017.

2.3.4.2 Il informe que le CRV a effectué un examen approfondi des observations faites par les commissaires aux comptes sur l'évaluation des bénéfices de cessations d'activités, sur l'état des quotes-parts à recouvrer et sur le Programme Agro Ingreso Seguro (AIS) en Colombie.

2.3.4.3 Il signale que le CRV reconnaît les actions menées par l'IICA pour tenir compte des observations des commissaires aux comptes et il recommande à l'Institut de réaliser des études actuarielles supplémentaires afin de garantir la valeur générale des bénéfices de cessation d'activités, de faire le suivi des recouvrements des quotes-parts en temps opportun et de continuer à surveiller la situation du Programme AIS en Colombie. Il ajoute que le CRV apprécie la manière dont l'administration de l'IICA a tenu compte de chacun des commentaires des commissaires aux comptes.

2.4 *Analyse et commentaires*

2.4.1 Le représentant d'Antigua et Barbuda demande s'il serait possible d'annuler la dette des pays qui se heurtent à des situations économiques extrêmes.

2.4.2 Le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès fait remarquer qu'en 2016 et 2017, les commissaires aux comptes avaient indiqué qu'il n'y avait pas eu d'évaluation actuarielle des fonds de pension. Il demande si ce sont des fonds de pension, et pense que, pour éviter que ces montants apparaissent comme passif et affectent les appréciations de l'audit, la solution serait de transférer ces fonds à des opérateurs ou à des agents indépendants de l'Institut pour qu'ils les administrent. Il demande si cette possibilité a été envisagée.

2.4.3 La représentante observatrice des États-Unis affirme que son pays est préoccupé par le fait que les états financiers de l'IICA soient l'objet d'une opinion réservée. Elle est consciente des difficultés logistiques et financières qu'impliquent les études actuarielles annuelles, et elle demande que l'administration informe par écrit les pays de la situation actuelle et des défis à relever pour y faire face. Elle signale que les passifs correspondants aux indemnités pour les employés peuvent être importants et que cela peut avoir une incidence sur les résultats de l'organisation. Elle fait remarquer que l'Institut continue d'utiliser les USGAAP pour la présentation des états financiers, alors que d'autres organisations internationales adoptent les normes internationales de comptabilité du secteur public (NICSP). Elle demande quels sont les obstacles que rencontrerait l'IICA en adoptant ces normes, tout en reconnaissant que cela présente des défis considérables.

2.4.4 Le représentant du Canada demande si le recouvrement des coûts indirects (RCI), taxé à 8,1% des ressources extérieures administrées, a été et est toujours suffisant pour couvrir les coûts indirects réels. Il explique que sa question vient du fait qu'au cours de réunions préalables des organes de direction, il avait été dit que la diminution du montant des ressources extérieures avec lequel les projets étaient financés et le taux du RCI ne couvraient pas tous les coûts indirects. Par conséquent, étant donnée l'ampleur des coûts indirects, si le RCI n'est pas suffisant, cela peut avoir un impact sur le budget ordinaire.

2.4.5 Le représentant observateur des États-Unis applaudit les mesures de limitations des dépenses et la discipline financière qui ont permis de faire des économies. Il considère qu'il faut saluer l'effort de présentation d'un cadre stratégique renforcé qui lie les ressources aux résultats escomptés, et qui, par conséquent, permet de faire des ajustements raisonnables en fonction des ressources disponibles. Il fait référence à la baisse de 38,6% du

budget des voyages en 2019 par rapport au budget de 2018, et il demande si cette réduction n'affecterait pas l'efficacité de la coopération technique de l'IICA.

2.4.6 Il dit ensuite qu'il est important que les États membres étudient les mesures prises par l'OEA en vue de réduire le pourcentage de la quote-part du plus grand contributeur. Il informe que, selon la résolution du Conseil permanent de l'OEA du 29 juin, la réforme du système des quotes-parts, qui présente des changements, comme la réduction de la quote-part maximale et l'augmentation de la quote-part minimale, se fera sur une période de cinq ans à partir de 2019. Il indique que la résolution prévoit que les pourcentages seront gelés en 2019 et 2020 et que les modifications se feront entre 2021 et 2023. Cela signifie qu'il y aura des changements dans les pourcentages des quotes-parts de l'IICA. Cependant, le total des contributions sera fixé par les États membres conformément aux procédures de détermination du budget. Enfin, il est d'accord avec le représentant du Canada qui demande que l'on réalise un suivi du taux du RCI, afin de veiller à ce que ces coûts soient couverts. Il fait remarquer, dans le rapport des commissaires aux comptes, une perte de 846 000 USD en 2016 et de 490 000 USD en 2017 dans les opérations commerciales et diverses, et il demande s'il y a un lien avec l'autonomie des coûts indirects pour certains projets.

2.4.7 La représentante du Mexique pose la question d'une date possible de clôture de la question en rapport avec le Programme AIS en Colombie.

2.4.8 En réponse aux commentaires et aux questions, le directeur administratif explique qu'au cours des six premiers mois de cette administration, une étude a été faite des nécessités et de la gestion des voyages. Il indique, en outre, que l'utilisation des technologies pour la tenue de réunions virtuelles a été encouragée. Sur la base des résultats de l'étude et étant donné le succès de ce genre de réunions, il a semblé bon de proposer, dans le budget 2019, une diminution des ressources financières pour les voyages et de les réorienter vers le Fonds de préinvestissement (FonPRI).

2.4.9 La directrice de la Division de la gestion financière répond à la question sur la possibilité de transférer des paiements aux fonds de pensions et de ne pas les inclure comme passif, dans le but d'éliminer les réserves sur les états financiers. Elle explique que le personnel professionnel de l'IICA contribue

au Fonds de pensions de l'OEA et que, dans le cas du personnel local, l'Institut contribue aux fonds nationaux de pensions. Dans les deux cas, les fonds requis sont transférés à des entités extérieures qui les gèrent, selon chaque schéma. Elle précise que les passifs auxquels on a fait référence correspondent à des réserves en vue du paiement des prestations aux employés qui cessent leur activité, et qu'elles varient selon les lois nationales de chaque pays. Elle rappelle que, dans le cas des fonctionnaires locaux, il ne s'agit pas de systèmes de pension, mais de bénéfices variables selon la législation de chaque pays au moment de la cessation d'activité. Elle ajoute qu'il faut réaliser des études actuarielles afin d'estimer les prévisions comptables pour couvrir le paiement de ces avantages à l'avenir. Elle précise que l'Institut a fait des études sur les bénéfices de cessation d'activité, qui ont commencé avec les groupes d'employés les plus nombreux et que des études portant sur 67% de ces réserves ont été réalisées.

2.4.10 Le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès est d'accord avec le représentant des États-Unis pour dire qu'il faut de plus amples informations sur la question des études actuarielles. Il pense, en outre, qu'il est important d'éviter à l'avenir que les commissaires aux comptes donnent une opinion réservée à cause des passifs associés au paiement de prestations.

2.4.11 La directrice de la Division de la gestion financière signale que cette question est complexe. Elle assure qu'il faut absolument être certain que l'IICA a enregistré les passifs et qu'il n'évite pas des obligations futures, mais qu'il progresse dans la détermination de ces passifs comme l'exigent les normes comptables en vigueur les plus rigoureuses, grâce aux résultats de ces études actuarielles.

2.4.12 Le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès propose que l'IICA négocie avec les institutions de sécurité sociale de chaque pays.

2.4.13 La directrice de la Division de la gestion financière répond à la question sur les conditions requises pour adopter le système des normes comptables NICSP. Elle explique que d'autres organisations ont, pour l'adopter, relevé des défis qui ont demandé beaucoup de temps et de ressources. Elle signale qu'à l'Institut on applique les principes comptables US GAAP et que l'on tente de prendre connaissance des expériences d'autres organisations. Elle fait ensuite référence au commentaire du représentant observateur des

États-Unis sur les dépenses excessives correspondant aux recettes diverses. Elle explique que cela est dû au fait que jusqu'en 2017 il avait été possible de budgétiser les ressources accumulées au Fonds de recettes diverses, de manière planifiée et programmée, mais qu'en raison de l'épuisement de ce Fonds ces ressources ne seront plus disponibles pour le Programme-budget. Elle ajoute que, face à cette situation, en 2015, le Conseil a approuvé une augmentation des quotes-parts des pays membres, afin de conserver constant le niveau du budget ordinaire.

2.3.14 Concernant le RCI, elle explique qu'en 2017 il y avait eu des recettes supplémentaires au titre du RCI et que les efforts amorcés il y a six ou sept ans ont été poursuivis afin de récupérer les coûts indirects à partir d'un RCI/TIN de 8,1%, même si en moyenne ce pourcentage n'a pas été atteint. Elle ajoute qu'il faut évaluer s'il est nécessaire de revoir l'objectif pour l'avenir. En attendant, elle indique que l'Institut s'oriente vers la poursuite des objectifs fixés par le Conseil en matière de RCI.

2.4.15 Le directeur général fait référence à la question sur la situation du Programme AIS en Colombie. Il indique que depuis qu'il est entré en fonctions, il n'y a pas eu de changement, que le processus de dialogue se poursuit à tous les niveaux, que la représentation de l'IICA en Colombie continue d'offrir la coopération technique selon les demandes de ce pays et que l'on ne prévoit pas de risques majeurs émanant de cette question dans un avenir proche.

2.5 *Lecture et approbation des projets de résolution*

2.5.1 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution "Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)".

2.5.2 Le représentant du Canada fait observer que le libellé du sixième paragraphe des "considérants" ne rend pas l'accent mis sur la gestion du savoir et le changement de paradigme proposé. Il demande d'inclure le texte suivant : "Que le PMT 2018-2022 propose un nouveau paradigme de coopération visant à augmenter les opportunités pour les populations rurales du continent et à ce que l'IICA soit efficace et souple et qu'il accorde priorité à la gestion du savoir et à la collaboration ".

2.5.3 Le projet de résolution “Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA)” est approuvé avec la modification suggérée par le représentant du Canada.

2.5.4 Le rapporteur donne lecture des projets suivants de résolutions : “Programme-budget 2019” et “Rapport sur le recouvrement des quotes-parts”. Le président saisit les participants des projets de résolutions mentionnés, qui sont approuvés sans changement.

2.5.5 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution “États financiers de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) 2017, rapport des commissaires aux comptes et Vingt-quatrième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”.

2.5.6 Le représentant observateur des États-Unis propose d’ajouter un paragraphe au dispositif, pour indiquer qu’il a demandé que l’IICA présente un rapport sur l’opinion réservée du CRV.

2.5.7 Le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès suggère de mentionner que l’Institut continue de chercher des solutions à cette question.

2.5.8 Le projet de résolution “États financiers de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) 2017, rapport des commissaires aux comptes et Vingt-quatrième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)” est approuvé avec l’ajout d’un paragraphe au dispositif, rédigé comme suit : “Prier le directeur général de présenter un rapport écrit sur les défis que doit relever l’Institut et les efforts qu’il déploie pour aborder les raisons qui expliquent l’opinion réservée des commissaires aux comptes, et de continuer à chercher des solutions au problème ”.

2.5.9 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution “Désignation des commissaires aux comptes de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) et du Centre agronomique tropical de recherche et d’enseignement (CATIE) pour la période biennale 2018-2019”.

2.5.10 Le représentant du Canada demande si le Comité exécutif est autorisé à nommer des commissaires aux comptes pour le CATIE.

2.5.11 Le conseiller juridique du Comité exécutif précise que la clause XXXI du contrat 8028 prévoit que les commissaires aux comptes de l'IICA sont également ceux du CATIE.

2.5.12 Le projet de résolution "Désignation des commissaires aux comptes de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2018-2019" est approuvé sans changement.

2.5.13 Le rapporteur donne lecture des projets suivants de résolutions : "Rapport annuel 2017 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)", "Rapport de la réunion ordinaire 2018 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)" et "Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif ". Les projets de résolution sont approuvés sans modification.

2.6 *Clôture*

2.6.1 La deuxième séance plénière de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée le 17 juillet 2018 à 17h22.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

3.1 *Ouverture*

3.1.1 La troisième séance plénière de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 18 juillet 2018 à 8h50, sous la présidence du représentant du Honduras.

3.2 *Officialisation des accords généraux de coopération de l'IICA*

3.2.1 Accord général de coopération technique entre la Fondation panaméricaine pour le développement (PADF) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

3.2.1.1 Le directeur général explique que l'objectif de cet accord est de contribuer au développement agricole des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (ALC), ainsi que d'établir un cadre légal large pour des conventions spécifiques de coopération susceptibles de voir le jour à l'avenir.

3.2.1.2 Par téléconférence, la directrice exécutive de la PADF, Katie Taylor, se félicite de la signature de cet accord avec l'IICA. Elle explique que la PADF offre, depuis 56 ans, son soutien aux populations les plus vulnérables. Elle ajoute que la Fondation a réagi à de nombreuses catastrophes naturelles et crises humanitaires et qu'elle promeut le développement humain, la paix et la justice.

3.2.1.3 Pour elle, cet accord offre la possibilité de joindre les efforts afin d'améliorer la sécurité alimentaire, la santé et la nutrition, surtout pour les populations vulnérables. Cet accord permettra de favoriser l'utilisation des ressources naturelles, l'amélioration des biens agricoles, la parité entre les hommes et les femmes, l'utilisation et l'accès à la propriété agricole, la mobilisation des ressources et du soutien technique et l'innovation et les nouvelles technologies.

3.2.1.4 Elle termine en disant qu'avec la création d'un cadre de coopération pour le secteur agricole de la région, les deux organismes aideront ensemble les

populations rurales à améliorer leur condition et à construire un continent d'opportunités pour tous.

3.2.1.5 L'Accord général de coopération technique entre la PADF et l'IICA est signé.

3.2.2 Accord de coopération entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Université pour la paix (UPEACE)

3.2.2.1 Le directeur général informe que la signature de cet accord renforcera les relations entre les deux institutions et reconnaît les efforts réalisés par l'UPEACE en matière de formation de capacités. Il ajoute que cet accord permettra aux deux institutions d'échanger des expériences et d'œuvrer ensemble pour la recherche.

3.2.2.2 Monsieur Francisco Rojas Aravena, recteur de l'UPEACE, affirme que la signature de cet accord donnera la possibilité de contribuer au succès des objectifs du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, particulièrement ceux qui portent sur l'alimentation mondiale, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

3.2.2.3 Il précise que l'accord permettra à l'IICA et à l'UPEACE de partager leurs visions sur les questions centrales pour les Amériques et de comparer leur situation avec les autres régions du monde, car l'UPEACE est également active en Afrique, en Asie et dans d'autres régions. Il ajoute que la possibilité pour l'IICA d'aider à faire en sorte que l'UPEACE comprenne mieux les questions qui intéressent le continent, engendre une valeur ajoutée ; il souligne parmi ces thèmes, le développement agricole et la protection de l'environnement, qui sont essentiels pour que la région atteigne le développement durable.

3.2.2.4 L'Accord de coopération entre l'UPEACE et l'IICA est signé.

3.2.3 Accord général entre la Faculté latinoaméricaine des sciences sociales (FLACSO) et l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

3.2.3.1 Le directeur général met l'accent sur l'importance pour l'IICA de souscrire cet accord avec une institution prestigieuse et expérimentée, car cela lui

permettra d'aborder avec plus de sécurité les thèmes portant sur le développement du territoire, l'agriculture familiale, l'équité, l'inclusion, la parité entre les hommes et les femmes, et les jeunes. Il ajoute qu'il rêve d'une Amérique plus juste et en paix où les zones rurales connaitraient le progrès, c'est pourquoi il espère beaucoup de la signature de cet accord avec la FLACSO, car cette institution a beaucoup contribué aux concepts et aux méthodologies fondamentaux pour le développement socioéconomique et la formation de capacités dans les Amériques.

3.2.3.2 Madame Josette Altmann Borbón, Secrétaire générale de la FLACSO, souligne qu'elle est venue à plusieurs reprises à l'Institut, qu'elle y a abordé les questions relatives à la construction de la paix et à l'égalité des droits et des opportunités pour les femmes du milieu rural, entre autres. Elle affirme qu'elle revient aujourd'hui en qualité de secrétaire générale de la FLACSO, un organisme intergouvernemental créé il y a 61 ans, pour travailler sur les thèmes du développement et de l'inclusion en ALC. Elle pense que cet Accord avec l'IICA donnera à la FLACSO la possibilité de faire en sorte que les femmes et les hommes soient formés en sciences sociales, qu'ils œuvrent au développement de la région et qu'ils contribuent à une meilleure qualité de vie.

3.2.3.3 L'Accord général entre la FLACSO et l'IICA est signé.

3.2.3.4 Le représentant observateur de l'Argentine demande la parole et exprime sa satisfaction pour la signature de l'accord entre l'IICA et la FLACSO, dans l'espoir qu'il contribue à l'intégration et à l'inclusion des peuples.

3.2.3.5 Le représentant observateur du Costa Rica indique que son gouvernement se félicite que l'IICA ait signé les accords avec l'UPEACE et la FLACSO, des institutions remarquables dans la sphère latinoaméricaine et mondiale. Il souligne l'importance de signer ce genre d'accord avec des institutions prestigieuses, en vue de relever les défis d'un monde en changement.

3.3 *Dialogue avec le secteur privé*

3.3.1 Le directeur général de l'IICA présente les objectifs et la portée du dialogue. Il met l'accent sur le rôle de la participation du secteur privé dans l'amélioration de l'agriculture de l'ALC. Il indique que l'IICA travaille depuis longtemps avec le secteur privé, et que cette relation doit se

renforcer et être visible, étant donné le rôle de chef de file que jouent ce secteur et la société civile dans le renforcement de l'agriculture du continent.

3.3.2 L'IICA et sa collaboration avec le secteur privé : le rappel des expériences et la voie à suivre

3.3.2.1 Le sous-directeur général de l'IICA mentionne certaines raisons pour lesquelles il est important de travailler avec le secteur privé si l'on veut progresser dans le programme du développement agricole : a) ce secteur joue un rôle essentiel pour transformer les systèmes agroalimentaires, b) c'est une source de croissance et de développement dans les zones rurales, c) les gouvernements ne sont pas en mesure de résoudre tous les problèmes et d) le secteur privé est un moteur d'innovation.

3.3.2.2 Il ajoute que l'IICA travaille avec le secteur privé depuis 1980 et qu'aujourd'hui des activités communes ont été incorporées dans les projets phare de l'Institut autour de thèmes relatifs aux chaînes agroalimentaires, à la sécurité sanitaire des aliments et au développement des capacités entrepreneuriales rurales. Il explique qu'au cours des cinq années de travail avec le secteur privé, l'orientation s'est faite vers le développement des capacités, le soutien technique (particulièrement d'organisations et de groupes de producteurs), l'aide au dialogue afin d'encourager la collaboration public-privé, la consolidation des organisations et institutions de producteurs et le travail en commun pour la mobilisation des ressources, entre autres activités.

3.3.2.3 Il met ensuite l'accent sur les avantages pour l'Institut de continuer à œuvrer avec le secteur privé, et notamment : a) parvenir à une meilleure compréhension des besoins et des problèmes des secteurs productifs et des marchés, b) avoir la possibilité de faire exploser l'innovation, c) avoir un meilleur accès à l'information technique et scientifique, d) produire l'effet de levier des ressources techniques et financières et e) utiliser le capital politique du secteur privé.

3.3.2.4 Il ajoute que, parmi les domaines d'opportunité immédiate de renforcer les relations avec le secteur privé, on note : la mobilisation des ressources ; le renforcement des capacités des maillons les plus faibles des chaînes de valeur ; l'escalade des innovations, des méthodologies et des expériences ;

l'identification et la promotion des initiatives communes ; la gestion et l'échange de connaissances ; le développement et l'harmonisation des normes et règlementations ; et l'élaboration et l'exécution de projets communs. Il affirme que l'IICA, pour sa part, sera, pour le secteur privé, un partenaire capable de construire des passerelles entre les acteurs concernés par l'agro et d'améliorer sa participation aux dialogues avec le secteur public en vue d'élaborer, d'orienter et d'évaluer les politiques publiques.

3.3.2.5 Enfin, il signale que les associations public-privé permettent de surmonter les obstacles à la compétitivité, d'améliorer l'insertion dans les chaînes mondiales de valeur, de favoriser la création d'une nouvelle génération de biens publics et de travailler, en réseaux et avec des partenaires, à la construction de passerelles qui unissent le travail des secteurs public et privé, en s'appuyant sur la société civile comme garant de transparence et d'équité.

3.3.3 Le rôle du secteur privé dans le développement de l'agriculture dans les Amériques : renforcer la coopération avec l'IICA

3.3.3.1 Le coordinateur de communication sociale et institutionnelle de l'IICA, en sa qualité de modérateur, amorce le dialogue avec les représentants du secteur privé. Il rappelle le rôle considérable que joue le secteur privé dans la transformation de l'agriculture de l'ALC et l'importance d'avancer ensemble vers la durabilité et la poursuite des Objectifs de développement durable (ODD). Il insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le PMT 2018-2022 de l'IICA avec la collaboration du secteur privé.

3.3.3.2 Ensuite, le modérateur présente Madame Ivonne García, directrice adjointe du Conseil agroalimentaire dominicain (JAD).

3.3.3.3 La directrice adjointe du JAD informe que cette institution a démarré en 1984 avec l'aide de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et qu'elle réunit actuellement 160 000 associés. Elle explique que le Conseil offre son soutien aux producteurs au moyen de différents services, y compris des services de laboratoire pour l'analyse des sols, des eaux et des résidus de pesticides dans les produits d'exportation, et pour le registre sanitaire des aliments, habilité par le ministère de la Santé.

3.3.3.4 Il ajoute qu'ils travaillent avec le ministère de l'Agriculture au développement de cartes de diagnostic de la capacité productive des ressources naturelles dans toutes les provinces, qu'ils fournissent des services de prix, par produits, aux producteurs et qu'ils disposent d'un système d'information sur les innovations et les technologies.

3.3.3.5 Elle décrit les succès du JAD en matière de promotion des entreprises exportatrices grâce aux foires semestrielles, et d'incidence sur les politiques publiques, au moyen de documents émanés des rencontres annuelles des leaders du secteur agricole.

3.3.3.6 Enfin, la directrice adjointe du JAD indique que ce dernier a un accord public-privé en vue de soutenir des projets d'insertion sur les marchés extérieurs, qu'elle accompagne grâce à l'élaboration de plans d'affaires, à la conception organisationnelle, à la formation aux bonnes pratiques agricoles, à l'inclusion des femmes et des jeunes et à la durabilité environnementale.

3.3.3.7 Le modérateur présente ensuite Monsieur José Manuel Domínguez, directeur du marketing des cultures de Bayer AG.

3.3.3.8 Le directeur du marketing des cultures de Bayer AG indique que cette entreprise est d'origine allemande et il décrit son évolution depuis la spécialisation en développement et production de produits chimiques jusqu'à l'inclusion des produits organiques et plus récemment de l'agriculture numérique. Il mentionne les changements qui se sont produits dans les tendances des consommateurs qui, aujourd'hui, recherchent des aliments plus sains et moins chargés en agents chimiques, ce qui a entrainé l'apparition de normes plus exigeantes que celles de autorités, comme les normes secondaires utilisées par les supermarchés.

3.3.3.9 Il affirme que Bayer s'attache principalement à la pérennité et aux bonnes pratiques agricoles, pour l'application desquelles des défaillances se produisent dans toute l'ALC. Il décrit l'accord signé avec GLOBALG.A.P. (norme mondiale de bonnes pratiques agricoles) pour développer "BayG.A.P.", un programme de services de la Collaboration avec la chaîne alimentaire (*Food Chain Partnership*) de Bayer, qui appuie la certification des producteurs et leur incorporation dans les chaînes mondiales.

3.3.3.10 Il explique qu'afin d'améliorer la portée de BayG.A.P., Bayer s'est associée avec l'IICA pour développer une plateforme virtuelle multilingue qui permette d'avoir accès à onze modules de formation BayG.A.P. Il signale que la version espagnole des modules est disponible et que, lors de la première convocation, 400 personnes se sont inscrites, et que les versions anglaise et portugaise seront disponibles dans les prochains mois. Il ajoute que le plan comprend l'association des producteurs formés à la Collaboration avec la chaîne alimentaire, ce qui leur permettra d'avoir accès à des contacts d'exportation et à d'autres services et programmes spécifiques de soutien.

3.3.3.11 Le modérateur présente Armando Blanco, spécialiste en "Internet des objets" de Microsoft Costa Rica.

3.3.3.12 Le spécialiste de Microsoft se penche sur l'application pratique de concepts et de solutions technologiques avancés afin d'améliorer la gestion des processus de production, ce qui faciliterait la mise en œuvre de bonnes pratiques de production, la diminution de l'utilisation d'intrants chimiques et le respect de normes commerciales, entre autres avantages, qui se traduisent en fin de compte par une augmentation de la productivité, une diminution des coûts de production et un meilleur retour sur investissements.

3.3.3.13 Il explique que l'introduction de l'"internet des objets" et de l'intelligence artificielle sont des facteurs clé pour atteindre les objectifs de développement durable et la durabilité. Il signale qu'en fournissant des outils technologiques, Microsoft contribue à démocratiser les processus et à autonomiser les personnes pour que leurs efforts soient plus productifs et rentables.

3.3.3.14 Il mentionne certains efforts de travail commun entre les secteurs public et privé, comme l'application de technologies (y compris les outils d'intelligence artificielle) pour la production de la tomate "*cerise*" au Mexique, afin d'identifier et de contrôler les facteurs qui ont une incidence sur tous les maillons de sa production, de sa commercialisation et de sa consommation, dans le but de les optimiser et d'accroître la productivité et le niveau de durabilité environnementale de cette activité. Il ajoute aussi qu'il existe des exemples semblables pour d'autres cultures et d'autres pays comme le Chili et l'Argentine, où l'emploi de drones et d'autres outils de

l'"internet des objets" ainsi que l'intelligence artificielle permettent d'augmenter l'efficacité des processus.

3.3.3.15 Il fait savoir que Microsoft offre un accès au "nuage public" ("*Azure Cloud*"), pour que les personnes intéressées (en particulier, les producteurs) puissent accéder aux outils et aux applications de l'"internet des objets" et de l'intelligence artificielle. Il prévient que le défi consiste à surmonter les limitations de communication et de couverture, car le fonctionnement des applications exige de prendre connaissance au plus vite des informations pour les traiter. Il affirme que les possibilités et le potentiel de l'"internet des objets" et de l'intelligence artificielle sont très larges, car ils permettent la prise de décisions qui vont de la décision sur les cultures adaptées à chaque région d'un pays, jusqu'à la manière de gérer l'eau pour l'arrosage.

3.3.3.16 Il affirme qu'un des principes de Microsoft consiste à assumer des engagements dans le sens de la transformation numérique des processus ; c'est pour cela que l'entreprise souhaite travailler avec l'IICA à l'application de diverses technologies qui, une fois validées, peuvent être utilisées par des "*startups*". Microsoft est intéressée à promouvoir leur utilisation et leur adoption par les petits producteurs, en particulier chez les nouvelles générations, en raison du défi technologique et d'innovation que suppose l'utilisation de ces outils ; c'est une manière attrayante de retenir les jeunes dans les campagnes, tout en leur permettant de faire les choses qu'ils aiment.

3.3.3.17 Le modérateur présente Monsieur Felipe Rodríguez, président du Centre de la compétitivité de la région occidentale (CECOMRO) du Panama, qui est, de surcroît, chef d'entreprise et leader syndical.

3.3.3.18 Le président du CECOMRO expose les événements historiques qui ont affecté le secteur des entreprises panaméennes à la fin de l'année 1989, et qui sont à l'origine de la création, par un groupe de chefs d'entreprises, du Centre des études économiques, dans le but de soutenir l'élaboration de politiques publiques susceptibles de créer un milieu propice à la croissance économique et entrepreneuriale dans l'agriculture. Il raconte qu'après deux tentatives échouées de lancer des plans de développement pour la région occidentale grâce à la politique publique, une nouvelle proposition avait été transmise en 2014, à la représentante de la Banque de développement de l'Amérique Latine (CAF). Cette dernière l'avait alors partagée avec le

représentant de l'IICA qui a appuyé l'idée et c'est ainsi que le CECOMRO a été créé, avec pour objectif de développer l'agriculture et d'élever sa productivité et sa compétitivité.

3.3.3.19 Il rapporte que l'IICA a fermement appuyé l'élaboration d'une feuille de route commune avec la CAF, et qu'il a insisté sur la nécessité de coordonner les efforts du secteur privé avec ceux du secteur public pour élever les possibilités de succès des propositions du Centre. À la suite de cela, le Plan recteur de l'agro de la région occidentale a été élaboré et présenté au ministre de l'agriculture en fonctions. Il ajoute que les efforts de l'association des chefs d'entreprise ont permis la continuité du Plan Comunica et que prochainement un changement de gouvernement aura lieu, mais il considère que la continuité du Plan recteur, issu du secteur privé, est assurée.

3.3.3.20 Il annonce que pour la durée restante de l'administration actuelle, 27,6 millions d'USD ont été approuvés pour une première phase d'exécution du Plan recteur. Il met l'accent sur les efforts déployés par le Centre pour créer de nouvelles institutions publiques susceptible de garantir la réussite du Plan. Il précise que le contrat inclut le Centre de compétitivité et que le Plan doit être exécuté par le biais d'une agence internationale. D'autres provinces et régions ont amorcé des expériences semblables.

3.3.3.21 Il souligne enfin l'importance de la coordination des activités de la part des secteurs public et privé pour le succès des propositions, et dit que l'IICA est un organisme conseiller disposant de l'expérience et des capacités pour appuyer ces processus.

3.3.4 Questions et commentaires

3.3.4.1 Le modérateur propose aux représentants un espace de questions et d'observations.

3.3.4.2 Le représentant du Panama félicite les intervenants pour le contenu et la pertinence des expériences présentées. Il demande, en outre à la représentante du JAD quelle est la valeur ajoutée des produits commercialisés par son organisation, principalement pour l'exportation.

3.3.4.3 L'intervenante du JAD explique que des efforts ont été consentis pour ajouter de la valeur à la production des membres du groupe, principalement grâce au Programme économique de développement rural (PRORURAL). Elle présente le cas des producteurs de cerises, qui étaient fortement exposés à la volatilité du marché et qui maintenant vendent des produits à plus grande valeur ajoutée et avec une meilleure stabilité des prix, grâce au soutien reçu pour l'installation d'une usine de production de pulpe.

3.3.4.4 Le président de la réunion, en qualité de représentant du Honduras, félicite les intervenants de Bayer AG et Microsoft Costa Rica pour les projets d'assistance technique pour l'agriculture mis en œuvre actuellement au Honduras.

3.3.4.5 Il explique qu'une forte proportion de bananes du Honduras a perdu sa compétitivité en raison de l'augmentation des coûts de production, particulièrement des intrants, et il demande à l'intervenant de Microsoft quelles sont les expériences de la société en matière d'utilisation de drones pour la fumigation des plantations de bananes.

3.3.4.6 Le représentant de Microsoft Costa Rica explique que l'entreprise a fait plusieurs expériences en matière d'utilisation de drones pour l'agriculture. Néanmoins, il assure qu'il est nécessaire d'analyser en détails les besoins spécifiques de la chaîne de la banane au Honduras avant d'affirmer que cela peut être utile dans un cas particulier. Il donne, pour exemple, le soutien offert par Microsoft à une entreprise de production de Tequila au Mexique qui avait de graves problèmes de ravageurs et d'inondations dans la culture.

3.3.4.7 Le représentant de Bayer AG détaille d'autres exemples dans lesquels l'utilisation de drones a été très utile pour résoudre des problèmes de ravageurs et de maladies dans les chaînes agricoles, comme le cas de la lutte contre la *sigatoka* au Brésil. Dans le cas spécifique des drones pour la fumigation de plantations de bananes, il affirme que des formules adaptées sont en cours de développement.

3.3.4.8 Un participant consulte les intervenants de Bayer AG et de Microsoft Costa Rica au sujet des moyens grâce auxquels les producteurs agricoles peuvent se renseigner au sujet des cours de formation sur les protocoles de GLOBALG.A.P et les initiatives d'encouragement des *startups,* et y avoir accès.

3.3.4.9 Le représentant de Bayer AG affirme qu'il est possible d'avoir accès aux cours virtuels sur le respect des normes internationales par le biais de la plateforme des cours en ligne de l'IICA, et prochainement grâce au réseau mondial de Bayer pour la formation. L'intervenant saisit cette occasion pour demander l'appui des pays représentés au Comité exécutif afin que, étant donné la qualité et la pertinence des contenus de la plateforme, celle-ci puisse être utilisée comme un outil de formation et de vulgarisation agricole par les institutions publiques des Amériques, ce qui permettrait de diffuser massivement le savoir engendré.

3.3.4.10 L'intervenant de Microsoft Costa Rica explique que les initiatives en vue du développement de *startups* dans l'agriculture sont disponibles sur la page web de l'entreprise. En outre, Microsoft dispose de bureaux commerciaux et de partenaires d'affaires dans tous les pays de l'ALC, ce qui permet d'aider à générer et reproduire les innovations. Parallèlement, dans les pays où il n'existe pas de filiale de l'entreprise, des fonctionnaires servent d'agents de liaison avec les institutions publiques du secteur.

3.3.4.11 La représentante du Mexique fait état de l'utilisation de drones dans les États du nord du pays pour les travaux agricoles ; néanmoins, elle souligne qu'il est encore nécessaire d'améliorer l'accès à la technologie de pointe et son utilisation dans l'agriculture, principalement dans les domaines de l'irrigation et du suivi des cultures.

3.3.4.12 Le représentant du Pérou demande à Microsoft Costa Rica quel est le niveau d'exactitude en matière de fumigation, la façon de l'utiliser et les coûts assumés par les producteurs dans le cas de l'utilisation de drones pour les travaux agricoles, en tenant compte de l'ampleur de l'agriculture à petite échelle en ALC. Il demande aussi à l'intervenant du CECOMRO comment ont été structurés les investissements public-privé pour le Plan recteur de l'agro de la région occidentale du Panama.

3.3.4.13 Le représentant du CECOMRO explique que les investissements à réaliser dans la région occidentale du Panama s'élèvent à 557 millions d'USD et qu'ils porteront sur des secteurs économiquement viables. Il ajoute que tout le financement est fait par le biais de plans d'affaires révisés et évalués par le CECOMRO, qui sont ensuite transmis au Bureau des Agro-industries, où se trouvent des représentants du secteur public, du secteur privé et des banques qui procèdent à la hiérarchisation. Pour ce qui concerne les plans

des agro-industries, 25% des investissements sont assumés par le secteur public et 75% par le secteur privé.

3.3.4.14 L'intervenant de Microsoft Costa Rica précise que les innovations qui font partie des initiatives de *startups* permettraient de répondre aux besoins spécifiques de la petite agriculture. Cela permettrait aux *startups* d'analyser les problèmes particuliers d'une des chaînes ou d'un type d'agriculture et de créer des solutions technologiques pour aider à les surmonter, ce qui pourrait ensuite être partagé et répliqué, puisque tous les développements sont stockés sur une plateforme hébergée dans le nuage.

3.3.4.15 Le modérateur demande aux intervenants de Bayer AG et de CECOMRO comment ils pensent que l'IICA peut améliorer la coordination avec les deux organisations, afin de développer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture de l'ALC.

3.3.4.16 L'intervenant de Bayer AG pense que le travail commun IICA-Bayer pourrait être sensiblement renforcé grâce à trois actions : a) une meilleure connaissance des domaines de travail de chaque institution et des espaces complémentaires, et des synergies pour le développement de projets communs ; b) une diffusion massive des cours de formation de GLOBALG.A.P. en utilisant des matériels et des contenus, par les services de vulgarisation et de formation des ministères de l'Agriculture et d'autres institutions du secteur ; et c) l'adaptation du Programme *Crop Master* (un certificat sur 24 mois mis au point par Bayer pour la formation de ses techniciens en pratiques de cultures, ravageurs, techniques de transformation et commercialisation), pour qu'il puisse être utilisé par les fonctionnaires des institutions publiques de l'agriculture dans leurs travaux de vulgarisation et de formation. L'intervenant de Bayer AG offre aux représentants du Comité exécutif les outils mentionnés.

3.3.4.17 La représentante du JAD offre aux membres présents les bonnes pratiques et les expériences réussies de ce Conseil.

3.3.4.18 Le représentant du CECOMRO précise à ses homologues de Bayer AG et de Microsoft Costa Rica que les outils qu'ils ont offerts seraient très utiles aussi au secteur privé et pas simplement aux institutions publiques. Il saisit en outre cette occasion pour offrir aux participants l'expérience de son organisation, ainsi que les documents produits. Enfin, il demande le soutien

du directeur général pour que l'IICA continue de jouer le rôle de coordinateur et d'articulateur avec le secteur public, particulièrement dans le contexte de changement de gouvernement, comme celui qui aura bientôt lieu au Panama.

3.3.4.19 Le représentant du Panama félicite le directeur général et son équipe technique pour la proposition de créer un groupe chargé de l'analyse des relations avec le secteur privé. Il lui rappelle en outre combien il est important que l'Institut appuie encore plus le renforcement de l'élevage, principalement l'élevage laitier en plaines, très exposé aux conséquences des changements climatiques.

3.3.4.20 Le directeur général de l'IICA reprend les dernières observations du représentant du Panama sur la nécessité d'approfondir les efforts de renforcement de la compétitivité de l'élevage en ALC. Concernant le rôle que peut jouer le secteur privé, il propose deux catégories pour classer ce qui a été dit par les intervenants : a) les expériences du CECOMRO et du JAD montrent que le secteur privé peut être le chef de file en matière de construction de politiques et de création de biens publics, facilitant ainsi les efforts des ministères de l'Agriculture et des institutions de soutien comme l'IICA ; et b) les exposés de Bayer et Microsoft montrent comment de grandes entreprises privées soutiennent la construction d'une nouvelle agriculture plus durable et inclusive.

3.3.4.21 Le directeur général conclut que, dans ce contexte, l'Institut doit relever le défi d'être le pont qui unit non seulement les pays, mais aussi les secteurs public et privé, et de permettre un plus grand rapprochement et une plus grande complémentarité, d'appuyer l'escalade et la diffusion massive de l'utilisation de méthodologies et de produits à succès, et de permettre de construire des dialogues technico-politiques. Il termine en disant qu'en plus d'occuper un espace important dans leurs organes de direction respectifs, le secteur privé et l'IICA devraient être des partenaires permanents à la recherche et à la concrétisation de projets d'investissements.

3.4 *Clôture*

3.4.1 La troisième séance plénière de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée le 18 juillet 2018 à 12h29.

QUATRIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

4.1 *Ouverture*

4.1.1 La quatrième séance plénière de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 18 juillet 2018 à 14h09, sous la présidence du représentant du Honduras.

4.2 *Les relations entre l'IICA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*

4.2.1 Présentation commune du rapport sur la résolution n°508 du Conseil : "Soutien au protocole d'accord IICA/FAO conformément à la résolution IICA/JIA/Res. 501 (XVIII-O/15)"

4.2.1.1 Monsieur Tito Díaz, coordinateur sous-régional de la FAO pour la Méso-Amérique, rappelle l'historique des relations entre l'IICA et la FAO. Le protocole d'accord en vigueur a été signé en 2017, dans l'intention d'approfondir la coopération autour des thèmes proposés par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qui sont prioritaires pour les deux institutions : le développement agricole, le bien-être des communautés rurales et la sécurité alimentaire.

4.2.1.2 Il informe que, pour amorcer la mise en marche du protocole, les directeurs des deux institutions ont envoyé ensemble une communication aux représentants dans les pays, pour les inciter à élaborer des plans de travail communs. Il ajoute qu'une commission de coordination FAO-IICA a été créée et qu'elle œuvre à l'identification de domaines de travail commun, dans lesquels un organisme possède des points forts et l'autre l'accompagne, de domaines dans lesquels il s'agit de coordonner les efforts, et de pays prioritaires afin de fixer des programmes d'action commune. Il dit aussi que les institutions sont convenues d'échanger leurs plans de travail régional, une fois qu'ils ont été approuvés et que chaque institution élabore et partage un profil d'information des bureaux des pays prioritaires.

4.2.1.3 Il fait ensuite état des progrès réalisés grâce aux actions communes : a) la tenue de réunions de travail au cours du premier semestre 2018, afin

d'identifier les projets et les actions communes dans 28 pays ; b) la prestation de services administratifs de la part de l'IICA pour l'exécution d'un projet de la FAO orienté vers la collaboration avec la Dominique après le passage de la tempête tropicale Erika en 2015 ; c) des conversations en cours sur l'utilisation partagée des bureaux de l'Institut pour la mise en œuvre du Programme de la FAO 2018-2019 dans les pays de l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO) ; d) l'exécution de projets de travail commun dans onze pays sur des thèmes divers : chaînes agroalimentaires, santé agricole et sécurité sanitaire des aliments, gestion des risques, entrepreneuriat et jeunesse rurale, Codex, changements climatiques et renforcement des institutions publiques ; e) la réalisation d'actions collaboratives qui ont créé de nouveaux schémas de coopération en Colombie, en Équateur, en Argentine, au Pérou, en Uruguay, au Paraguay, au Costa Rica, à la Barbade, au Guatemala, en Bolivie et en El Salvador; et f) la coordination d'actions conjointes et participatives grâce auxquelles on a pu offrir une coopération technique de nature variée dans 13 pays d'Amérique Latine et des Caraïbes (ALC).

4.2.1.4 Pour terminer, il signale qu'en novembre prochain, dans le cadre des actions communes, la FAO organisera la Semaine de l'Agriculture et du Développement rural, à laquelle va participer l'IICA pour les thèmes qui le concernent.

4.2.2 Analyse et commentaires

4.2.2.1 Le directeur général de l'IICA affirme que le rapport est le reflet de ce que les pays demandent. Il signale également que les relations entre l'Institut et la FAO vont dans la bonne voie, qu'ils se trouvent dans une phase très positive et que des actions communes continueront d'être menées.

4.2.2.2 Il explique que la mise en œuvre des programmes communs n'implique pas la perte de l'identité institutionnelle, car ils laisseront voir le leadership et la trajectoire de chaque institution. Il ajoute en outre que rien de ce qui sera fait individuellement par chaque institution ne sera laissé de côté et qu'il n'y aura pas de concurrence entre les deux, mais plutôt qu'elles uniront leurs efforts pour exécuter les ressources de la manière la plus efficace possible.

4.2.2.3 Enfin, il signale que l'échange des programmes renforce la complémentarité et la synergie institutionnelle, c'est pourquoi il engage les fonctionnaires de la FAO et de l'IICA à continuer dans cette voie.

4.3 *Les relations entre l'IICA et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)*

4.3.1 Rapport du CATIE pour la période biennale 2016-2017

4.3.1.1 Monsieur Muhammad Ibrahim, directeur général du CATIE, présente le rapport de ce centre pour la période biennale 2016-2017. Il explique que son administration a été axée sur trois piliers : éducation, recherche pour le développement et projection externe. Il précise qu'en 2017 une évaluation externe du Centre a été faite, dont les recommandations sont prises en compte. Il souligne qu'en 2016 les thèmes de recherche ont été redéfinis, en tenant compte des enjeux et de leur alignement sur les Objectifs de développement durable (ODD).

4.3.1.2 Il mentionne les principaux succès atteints par le CATIE. Il indique qu'en matière de bois, de biodiversité et de changements climatiques, des forêts modèles ont été créées pour promouvoir le paysage boisé ; des services de restauration des écosystèmes ont été mis au point ; la collaboration avec la Jamaïque a permis d'améliorer les services écosystémiques et l'on a offert une aide au ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles d'El Salvador dans les domaines du développement, de l'économie et de l'environnement, en mettant l'accent sur la consolidation des organisations communautaires du service des eaux.

4.3.1.3 Il ajoute que dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la silviculture, la première action d'atténuation nationalement appropriée (NAMA) du café au Costa Rica a été soutenue ; elle visait à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la production et la transformation du café. De même, pour ce qui est de l'élevage, il souligne la création de modèles de production agricole d'élevage au faible niveau d'émission de GES, l'appui offert aux pays pour le développement de NAMA dans le secteur de l'élevage et la création d'une plateforme pour l'intensification durable de l'élevage.

4.3.1.4 Il indique ensuite que le CATIE exécute un projet de recherche et de développement du cacao et qu'il mène des actions en matière d'agriculture intelligente face au climat.

4.3.1.5 Il ajoute que le Centre a orienté ses efforts vers la promotion de la parité entre les hommes et les femmes et il compte à l'heure actuelle et grâce à ces efforts, une participation féminine de 48%.

4.3.1.6 Il mentionne ensuite le travail que le CATIE réalise avec le secteur privé. Par exemple, le Centre a souscrit un Accord avec ce secteur en vue de promouvoir la production commerciale de café et de cacao, la reproduction de plants à faibles coûts et leur distribution aux producteurs. Il ajoute que le CATIE est parvenu à produire des hybrides de café résistants à la rouille et des clones de cacao à forte productivité et très résistants, qui sont ensuite envoyés aux pays et aux producteurs. Néanmoins, étant donné la capacité actuelle limitée du Centre, il faut investir dans des infrastructures et des technologies, car le projet est de produire jusqu'à 2 millions de plants en 2020.

4.3.1.7 En matière de finances, il informe que le CATIE a eu de grands succès, comme la réduction de 30% des coûts opérationnels entre 2015 et 2017, grâce à laquelle plus de ressources ont été destinées à la prestation de coopération technique. Il précise que le dernier rapport d'audit est clair quant à la gestion des ressources.

4.3.1.8 Concernant le travail en commun réalisé par l'IICA et le CATIE, le directeur général du Centre signale que des progrès ont été faits relativement à certaines questions abordées par la commission de travail IICA-CATIE, sur le plan de travail en coopération technique et administrative et sur la définition de thèmes de coopération.

4.3.1.9 Il mentionne certains exemples d'importantes actions communes : a) la mise en œuvre du Programme centraméricain de gestion intégrale de la rouille du café (PROCAGICA), qui vise à récupérer la capacité productive des caféiers affectés par la rouille dans cette région ; b) la production de clones de cacao à forte productivité et à résistance élevée, qui continuent de présenter un haut potentiel de rendement et de qualité dans les endroits où ils ont été distribués ; c) la conception et la mise en œuvre d'un modèle de laiterie tropicale intelligente face au climat, qui est reproduit dans plusieurs

pays de la région ; d) l'exécution du projet Biodiversité et paysages d'élevage agro-sylvo-pastoraux durables, dont l'objectif est de promouvoir la réhabilitation des zones dégradées afin d'augmenter la productivité et les services écosystémiques ; et e) la modernisation de la bibliothèque pour la gestion du savoir.

4.3.1.10 Le directeur général du CATIE termine son exposé en signalant que le Centre et l'IICA entreprendront de nouvelles activités communes de coopération figurant dans un programme renouvelé de coopération technique, visant à contribuer à atteindre les ODD, en fonction des compétences de chaque organisation, et qui sera mis en œuvre dans le cadre de nouveaux projets stratégiques sur des thèmes pertinents, comme la réhabilitation des terres dégradées, l'amélioration de la production, les chaînes et la nouvelle économie rurale, entre autres.

4.3.2 Rapport des résultats IICA-CATIE

4.3.2.1 Le coordinateur de la Commission de coordination et de suivi IICA-CATIE (CCS) de l'Institut expose les progrès et les perspectives du Programme d'action concertée IICA-CATIE.

4.3.2.2 Il signale que les antécédents de ce programme figurent dans les résolutions nº 500 et nº507 du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil), d'où émane le mandat pour les deux institutions d'établir un programme de travail commun à partir des complémentarités et de synergies potentielles.

4.3.2.3 Il explique que le programme de travail concerté élaboré en réponse au mandat du Conseil entre le second semestre de 2017 et le premier semestre de 2018, inclut des actions autour de quatre composantes : la coopération technique multinationale, la coopération technique dans les pays, la formation de capacités et la gestion opérationnelle des institutions.

4.3.2.4 Il informe que pour la composante de coopération technique multinationale on a travaillé ensemble à trois projets régionaux : le PROCAGICA, le projet de gestion du savoir pour l'adaptation de l'agriculture familiale aux changements climatiques (INNOVA-AF) et le Programme coopératif régional pour le développement technologique et la modernisation de la caféiculture de l'Amérique Centrale, de la République Dominicaine et de la Jamaïque (PROMECAFE).

4.3.2.5 Il ajoute que dans le cas du PROCAGICA, le travail a été concentré sur les aspects de recherche appliquée pour la gestion intégrée de la rouille du café et le renforcement des capacités ; que pour INNOVA-AF, le CATIE a assumé le rôle de partenaire stratégique dans la totalité du projet, et dans le cas de PROMECAFE, l'objectif était l'élaboration d'une proposition de consolidation des systèmes nationaux de vulgarisation et des instituts nationaux du café des pays qui participent au projet.

4.3.2.6 Concernant la coopération technique entre pays, il affirme que le travail est issu des actions de la coopération technique multinationale, de l'intérêt pour la collaboration entre les bureaux des deux institutions dans les pays et des nécessités de soutien logistique. Il donne plusieurs exemples de bons résultats atteints grâce au travail en commun.

4.3.2.7 Il ajoute que pour la formation des capacités, les principales activités ont été réalisées dans le cadre de : a) l'appui offert par l'IICA pour le développement de la plateforme d'enseignement virtuel des maîtrises du CATIE en gestion des bassins versants et en sécurité agroalimentaire ; et b) la modernisation des services d'information spécialisée qu'offre la bibliothèque Orton, où l'accent est mis sur la volonté des autorités des deux institutions de transformer cette bibliothèque en un centre de gestion du savoir, au service de leurs intérêts.

4.3.2.8 Il précise que la gestion opérationnelle a avancé dans l'analyse de la viabilité de l'exportation de la plateforme technologique financière et comptable de l'IICA vers le CATIE, dans l'offre de soutien pour réexaminer, à la lumière des règlements de l'Institut, les normes qui régissent les voyages et les frais de séjour des fonctionnaires du Centre, et dans la prise en charge des questions juridiques.

4.3.2.9 Il souligne qu'au cours des mois à venir on espère poursuivre les activités du programme actuel dans la mesure où ils sont encore en vigueur, administrer ensemble au moins deux projets à l'aide de ressources extérieures et fixer un programme commun dans au moins un pays à définir.

4.3.3 Analyse et commentaires

4.3.3.1 Le représentant du Canada s'adresse au coordinateur de l'IICA près la CCS et au directeur général dans le cadre de la situation des relations IICA-CATIE, car lors de la précédente réunion du Conseil, on avait demandé à ces institutions d'élaborer une proposition de stratégie de travail commun qui devait être débattue à cette réunion du Comité exécutif, avant son examen à la prochaine réunion du Conseil. Il demande, en outre, quel est le degré d'avancement et les portées de cette proposition de stratégie, ainsi que ses implications sur les politiques et les ressources investies.

4.3.3.2 Le coordinateur de l'IICA près la CCS précise que la résolution nº507 du Conseil est faite de deux parties. Il explique qu'en premier, le plan d'action est approuvé et qu'ensuite, la deuxième partie propose le mandat de créer un groupe de travail *ad hoc* chargé d'élaborer la proposition de stratégie pour l'avenir du CATIE, qui inclut, en plus du CATIE et de l'IICA, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAG) du Costa Rica. Il ajoute que le retard est dû au changement d'administration au Costa Rica, car ce n'est que le 27 mai 2018 que le nouveau ministre de l'Agriculture et de l'Élevage du Costa Rica a désigné un fonctionnaire chargé de cette question.

4.3.3.3 Il précise qu'à la suite d'un accord entre les trois institutions, on prépare les directives d'orientation du travail du groupe *ad hoc*, ainsi que les termes de référence qui régiront les travaux du groupe et il ajoute que l'on espère démarrer les travaux en août 2018.

4.3.3.4 Le représentant du Canada explique qu'il a posé la question parce que, si l'on considère que la contribution de l'IICA au CATIE se monte à 900 000 USD, il souhaite être sûr que tous les efforts soient faits pour bâtir une stratégie à long terme susceptible d'augmenter les retombées du travail en commun.

4.4 *Les relations entre l'IICA et l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI)*

4.4.1 Rapport du CARDI pour la période biennale 2016-2017

4.4.1.1 Monsieur Barton Clarke, directeur exécutif de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI), informe que, pendant la période qui va de 2015 au milieu de 2018, cet institut a mis en œuvre 16 projets dans le cadre de l'Accord général de coopération technique souscrit avec l'IICA.

4.4.1.2 Il affirme que ces projets ont abordé une série de thèmes dont la priorité est cruciale, qu'ils incluaient les herbes et les épices, les petits ruminants, les changements climatiques, le renforcement institutionnel, la gestion du matériel génétique et un programme d'aide à la réhabilitation et à la résilience après le passage des ouragans.

4.4.1.3 Il met l'accent sur la consolidation institutionnelle qui a permis d'élaborer un plan stratégique du CARDI pour la période 2018-2022, sur une série d'efforts visant à renforcer les capacités du personnel et l'apprentissage après une visite au Centre pour le changement climatique de la Communauté des Caraïbes (5Cs), seule organisation de la Communauté de la Caraïbe (CARICOM) à dépendre de ses propres mécanismes de financement. Il fait aussi référence à l'étroite collaboration du CARDI et de l'IICA dans le contexte de plusieurs accords institutionnels de la CARICOM, y compris le Cluster de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition.

4.4.1.4 Il souligne également les progrès relatifs par exemple au matériel génétique et aux capacités d'innovation dans la chaîne de la Patate douce, qui viennent de la relation établie avec le Centre international de la Pomme de terre (CIP), après une visite organisée à l'IICA, ainsi que les opportunités de gestion des cultures face aux changements climatiques susceptibles de se présenter après la visite au Brésil et en Argentine organisée par l'IICA en 2018. Il insiste enfin sur l'importance du programme commun IICA - CARDI pour aider les pays affectés par les ouragans à évaluer les dommages et récupérer leur capacité de production.

4.4.1.5 Et, pour terminer, il propose que le CARDI continue à œuvrer étroitement avec l'IICA pour relever les défis auxquels se heurte le secteur de l'agriculture dans les Caraïbes, au moyen de divers projets d'intérêt commun pour les deux institutions autour des thèmes mentionnés, ainsi qu'en matière d'agriculture intelligente face au climat, de technologies de l'information et de la communication (TIC) et de relations sud-sud.

4.4.2 Rapport des activités de collaboration entre l'IICA et le CARDI

4.4.2.1 Le directeur de la gestion et de l'intégration régionale de l'IICA présente une vision générale des activités réalisées depuis 2016, dans le cadre de l'Accord général de coopération technique souscrit par les deux organisations. Pendant cette période, l'accent a été mis sur les projets régionaux et plurinationaux qui abordent d'importants domaines prioritaires, au lieu de tenter simplement de mettre en œuvre une grande quantité de petits projets spécifiques par pays.

4.4.2.2 Il informe que l'accord insistait sur le renforcement institutionnel du CARDI, à la suite de la conclusion d'une évaluation financée dans une large mesure par l'IICA, sur le soutien à la reproduction et à la sélection de piments, sur le développement de l'industrie des petits ruminants, sur la signature de l'Accord IICA-CARDI-CIP, dont a émané une proposition commune en vue de développer les capacités innovantes dans la chaîne régionale de valeur de la patate douce, et sur la prestation d'assistance pour la réhabilitation des secteurs agricoles d'Antigua et Barbuda, de Saint-Christophe-et-Niévès et de la Dominique frappés par le passage des ouragans.

4.4.2.3 Il souligne en outre le rôle joué par le CARDI dans l'exécution du programme des politiques agricoles (APP) financé par l'Union Européenne (UE) et axé sur le renforcement des capacités des petits producteurs pour l'utilisation des technologies appropriées, innovantes et durables, ainsi que pour le développement, la multiplication et la distribution du matériel génétique végétal et animal.

4.4.2.4 Concernant les domaines de collaboration future dans le cadre du nouvel Accord général de coopération technique, il affirme que l'IICA considère que la relation avec le CARDI est un élément important de la stratégie différenciée pour le développement de la région des Caraïbes. Il détaille

ensuite les six activités qui seront menées par les deux institutions pour que les produits développés ensemble contribuent à améliorer les moyens de subsistance des familles d'agriculteurs et des familles rurales de la région.

4.4.2.5 Il assure enfin que l'IICA souhaite continuer d'appuyer le CARDI par le biais du travail en collaboration étroite avec la FAO, comme un complément essentiel de la composante régionale du Plan de travail commun IICA-FAO pour la région.

4.4.3 Analyse et commentaires

4.4.3.1 Le représentant d'Antigua et Barbuda exprime sa reconnaissance pour le soutien reçu grâce aux actions conjointes de l'IICA et du CARDI après le passage d'un ouragan en 2017.

4.4.3.2 De même, le représentant de Saint-Christophe-et-Niévès exprime sa reconnaissance pour l'aide reçue après 2017. Il souligne la coopération offerte par l'IICA en matière de transformation des mangues et de production d'abeilles, ainsi que le nouveau programme de foire agricole en ligne, qui offre des outils tant aux producteurs qu'au ministère de l'Agriculture pour le développement de marchés dans les îles voisines.

4.5 *Date et lieu de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif*

4.5.1 Le secrétaire technique annonce que le règlement du Comité exécutif stipule que la date et le lieu de sa prochaine réunion ordinaire doivent être fixés. Il ajoute qu'il n'a reçu aucune offre écrite d'aucun pays membre pour accueillir cette réunion, et qu'elle aura donc lieu au siège de l'IICA au cours du premier semestre 2019.

4.6 *Lecture et approbation des projets de résolution*

4.6.1 Le rapporteur donne lecture des projets de résolution suivants : "Rapport sur les relations entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)", "Renforcement des partenariats stratégiques de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)", et "Renforcement des relations de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) avec le secteur privé". Le président saisit les

participants de chacun des projets de résolution cités, qui sont approuvés sans modification.

4.6.2 Le rapporteur donne lecture du projet de résolution "Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2016-2017".

4.6.3 Le représentant observateur des États-Unis fait observer que la résolution nº507 du Conseil demande aux directeurs de l'IICA et du CATIE de former, avec la participation du gouvernement du Costa Rica, un groupe de travail *ad hoc* afin d'élaborer une "proposition stratégique" pour l'avenir du CATIE, incluant des scénarios et des solutions possibles pour la restructuration et le renforcement de ce Centre. Il demande que la prochaine réunion de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG) soit saisie de cette proposition en 2019. Le secrétariat technique prend note de cette proposition.

4.6.4 Le président du Comité exécutif saisit la réunion du projet de résolution "Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2016-2017", qui est approuvé sans modification.

4.6.5 Le rapporteur donne lecture des projets de résolution "Rapport de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) pour la période biennale 2016-2017" et "Date et lieu de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif". Le président saisit les participants des deux projets de résolution cités, qui sont approuvés sans modification.

4.7 *Clôture*

4.7.1 La quatrième séance plénière de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'IICA est levée le 18 juillet 2018 à 16h28.

SÉANCE DE CLÔTURE

5.1 *Ouverture*

5.1.1 La séance de clôture de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif de l'Institut Interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) commence le 18 juillet 2018 à 16h29, sous la présidence du représentant du Honduras.

5.2 *Intervention du directeur général de l'IICA*

5.2.1 Le directeur général remercie les représentants des États membres pour l'approbation des points de l'ordre du jour de cette réunion du Comité exécutif. Il remercie le président et le rapporteur pour l'efficacité de leur travail.

5.2.2 Il se félicite du soutien reçu par le Plan à moyen terme 2018-2022, ainsi que par la proposition de Programme-Budget 2019. Il considère que le dialogue avec le secteur privé a été très enrichissant et qu'il faudra continuer à œuvrer avec une meilleure coordination et collaboration entre les secteurs public et privé pour le bien-être de l'agriculture des Amériques. Il ajoute que la signature des huit accords officialisés avec différentes institutions consolide l'IICA en tant que réseau de réseaux qui permettra, entre autres, de mobiliser des ressources extérieures pour le financement de projets. Il affirme que les bonnes relations de l'IICA avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI), continueront de se consolider.

5.2.3 Enfin, il remercie les participants à la réunion, les représentants des pays membres, les délégués des pays non membres et les observateurs permanents et d'autres invités ainsi que l'équipe de soutien et les fonctionnaires de l'Institut pour leur dévouement au succès de la réunion.

5.3 *Intervention du président du Comité exécutif*

5.3.1 Le président exprime sa reconnaissance aux représentants qui lui ont permis d'avoir l'honneur de présider la réunion.

5.4 *Clôture*

5.4.1 La séance de clôture de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif est levée le 18 juillet à 16h33.

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

Numéro	Titre	Page
A. Politique institutionnelle et services de coopération technique		
Rés. 629	Plan à moyen terme 2018-2022 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	71
Rés. 630	Rapport annuel 2017 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	74
Rés. 631	Renforcement des partenariats stratégiques de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)	76
Rés. 632	Renforcement des relations de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) avec le secteur privé	78
B. Questions budgétaires et financières		
Rés. 633	Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	80
Rés. 634	États financiers de l'IICA pour l'exercice 2017, rapport des commissaires aux comptes et Vingt-quatrième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)	82
Rés. 635	Désignation des commissaires aux comptes de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour l'exercice biennal 2018-2019	84
Rés. 636	Programme-Budget 2019	85

Numéro	Titre	Page
C. Partenariats avec des organismes internationaux		
Rés. 637	Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2016-2017	89
Rés. 638	Rapport de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) pour la période biennale 2016-2017	90
Rés. 639	Rapport sur les relations entre l'IICA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	92
D. Questions relatives aux organes de direction		
Rés. 640	Rapport de la réunion ordinaire 2018 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	94
Rés. 641	Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) et de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif	95
Rés. 642	Date et lieu de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif	96

IICA/CE/Res. 629 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 629

PLAN À MOYEN TERME (PMT) 2018-2022 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 678 (18), « Proposition de Plan à moyen terme 2018-2022 »,

CONSIDÉRANT :

Que, depuis sa deuxième réunion extraordinaire de 1982, par la résolution IICA/JIA/Res. 14 (II-E/82), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a élaboré le Plan à moyen terme (PMT) comme le moyen de respecter les dispositions de l'article 8, alinéa a) de la Convention sur l'IICA : « Adopter des mesures relatives à la politique et aux activités de l'Institut » ;

Que, depuis lors, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) dispose d'un PMT, d'une durée de quatre ans, préparé par le directeur général dès son entrée en fonction, puis revu et approuvé par les organes de direction ;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 505 (XIX-O/17), le Conseil a prié le directeur général de préparer le PMT de l'Institut pour la période 2018-2022 et autorisé le Comité exécutif à approuver le Plan, lors de sa trente-huitième réunion ordinaire, ainsi que les ajustements du Programme-Budget de l'IICA pour 2018-2019, nécessaires à sa mise en œuvre ;

Que, pour l'élaboration du PMT 2018-2022, le Directeur général a suivi les orientations suivantes : a) les résolutions en vigueur du Conseil et du Comité exécutif ; b) les lignes directives pour les activités de l'Institut contenues dans son Plan stratégique 2010-2020 ; c) les plans à moyen terme précédents ; d) les objectifs de développement

durable (ODD) ; et e) une analyse prospective des tendances et des enjeux de l'agriculture mondiale et continentale ;

Qu'au cours du processus de préparation du PMT 2018-2022, le directeur général a mené d'amples consultations auprès des États membres, conformément aux recommandations de ces derniers ;

Que le PMT 2018-2022 propose un nouveau paradigme de coopération orienté vers un accroissement des opportunités pour les populations rurales du continent et vers un IICA efficace et souple qui donne priorité à la gestion du savoir et à la collaboration ;

Que le PMT 2018-2022 propose un modèle de coopération technique à partir de programmes continentaux et de coopération nationale, régionale et continentale, qui seront réalisés après de larges consultations auprès des acteurs clé et des partenaires stratégiques, y compris du secteur public et du secteur privé ainsi que de la société civile organisée ;

Que le Directeur général a présenté un projet de PMT 2018-2022 lors de la réunion ordinaire 2018 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), tenue le 9 mai 2018, laquelle a recommandé d'apporter des modifications à ce plan, ce qui a été réalisé par la Direction générale ;

Que les membres du Comité exécutif et d'autres États membres qui participent à cette réunion ont fait savoir que, d'une manière générale, ils étaient satisfaits de la version du PMT 2018-2022 présentée par le Directeur général et qu'ils ont formulé des suggestions constructives à incorporer au document, et pour sa mise en application ; et

Que le PMT 2018-2022 assure la continuité d'une série d'objectifs, de programmes et d'activités du PMT 2014-2018, tout en l'adaptant au contexte actuel de l'agriculture des Amériques,

DÉCIDE :

1. D'approuver le PMT 2018-2022 de l'Institut en tant que cadre d'orientation pour les activités de l'Institut pendant la période en question et de demander au Directeur général d'incorporer à ce Plan les suggestions formulées par les États membres.

2. D'exprimer sa satisfaction pour la large participation des États membres à l'élaboration du PMT 2018-2022 et d'inviter tous les États membres de l'IICA à soutenir sa mise en œuvre à l'échelon national, régional et continental.

IICA/CE/Res. 630 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 630

RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Le COMITÉ ÉXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 683 (18), "Rapport annuel 2017 de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)",

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.f du règlement du Comité exécutif prévoit qu'il incombe à cet organe de direction de l'IICA de recevoir, analyser et approuver le rapport annuel des activités de la Direction générale et de prendre les mesures qui s'imposent ;

Que la Direction générale a élaboré et publié le Rapport annuel 2017 de l'Institut, qui a été transmis ensuite au Secrétariat général de l'Organisation des États américains (OEA) dans les temps et dans les formes voulus ;

Que ce rapport rend compte des activités de coopération réalisées par l'IICA en 2017 afin de mettre en œuvre ses programmes de coopération dans les domaines national, régional et continental, dans le cadre de son Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2014-2018 ;

Que le représentant de l'Institut a présenté aux autorités de chacun de ses 34 pays membres le rapport sur la coopération offerte par l'IICA au pays correspondant en 2017 ; et

Que le Rapport annuel 2017 de l'IICA est disponible en format électronique sur la page web de l'Institut (www.iica.int), sur laquelle il peut être consulté,

DÉCIDE :

D'adopter le Rapport annuel 2017 de l'IICA.

IICA/CE/Res. 631 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 631

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

L'officialisation des accords généraux de coopération de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dans le cadre de la réunion ordinaire du Comité exécutif avec l'Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO), le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC), le Secrétariat général de la Communauté andine (CAN), la Direction générale de coopération multilatérale (DIGECOOM) de la République Dominicaine, la Fondation panaméricaine pour le développement (PADF), le Secrétariat général ibéroaméricain (SEGIB), la Faculté latinoaméricaine des sciences sociales (FLACSO) et l'Université pour la paix (UPAZ), dans l'intérêt des pays des Amériques ;

CONSIDÉRANT :

Que le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 de l'Institut prévoit des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles, à partir de la mise en place de partenariats stratégiques avec des institutions apparentées ; et

Que les partenariats stratégiques avec des organisations dont les fonctions et les objectifs sont semblables à ceux de l'IICA sont précieux pour : a) susciter des activités complémentaires avec des institutions spécialisées en recherche et création de connaissances ; b) favoriser la complémentarité thématique avec des organisations spécialisées dans différents domaines relatifs à l'agriculture et à la vie rurale ; c) exécuter des activités communes ; et d) promouvoir la gestion de projets à l'aide de ressources externes pour la coopération,

DÉCIDE :

1. De remercier le Directeur général et les différents partenaires stratégiques pour les efforts consentis en vue d'officialiser les accords de coopération avec l'Institut, afin de consolider et de maximiser la coopération technique internationale dans l'intérêt de l'agriculture et des territoires ruraux des Amériques.

2. D'exhorter les États membres à soutenir et à favoriser les activités communes issues des nouveaux partenariats stratégiques de l'IICA, tant dans leurs pays respectifs qu'au sein des mécanismes régionaux d'intégration.

IICA/CE/Res. 632 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 632

RENFORCEMENT DES RELATIONS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) AVEC LE SECTEUR PRIVÉ

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Le dialogue avec les représentants du secteur privé sur le rôle de ce dernier dans le développement de l'agriculture du continent en vue de renforcer sa coopération avec l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), le recensement des expériences de collaboration mutuelle et la feuille de route proposée dans l'intérêt des pays des Amériques,

CONSIDÉRANT :

Que la transformation du secteur agricole sur le continent dépend d'une coordination efficace et des actions de collaboration entre les secteurs public et privé et la société civile ;

Que le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 de l'Institut prévoit un travail en collaboration avec les institutions du secteur privé et les organisations de la société civile, qui permet d'utiliser le savoir et la capacité organisationnelle de ces instituions afin que l'agriculture soit plus efficace et inclusive et que se créée une articulation spéciale avec le secteur privé national et international intéressé par le monde rural ; et

Que l'IICA essaie d'être un organisateur efficace et un gestionnaire de toutes les capacités disponibles en vue d'apporter des réponses concrètes aux besoins de coopération technique exprimés par ses pays membres,

DÉCIDE :

1. De remercier le Directeur général de l'Institut et les représentants du secteur privé pour les efforts consentis afin de concrétiser le dialogue sur le rôle commun qu'ils jouent dans le développement de l'agriculture des Amériques.

2. D'exhorter les États membres à reconnaître la pertinence de la consolidation des relations entre les secteurs public et privé et la société civile dans tous les thèmes relatifs à la coopération internationale pour le développement agricole du continent.

IICA/CE/Res. 633 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 633

RAPPORT SUR LE RECOUVREMENT DES QUOTES-PARTS

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 680 (18), "Rapport sur le recouvrement des quotes-parts",

CONSIDÉRANT :

Que le Conseil interaméricain de l'Agriculture (le Conseil), à sa Treizième réunion ordinaire, a adopté, par la résolution IICA/JIA/Res. 414 (XIII-O/05), le document intitulé "Mesures révisées pour assurer le recouvrement des arriérés de quotes-parts dus à l'Institut" ;

Que, grâce à l'application des mesures adoptées, à la bonne volonté des ministres de l'Agriculture et des autres autorités des États membres, et aux efforts de la Direction générale, il a été possible de récupérer une importante quantité du montant total des arriérés dus à l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) ; et

Que tout cela a facilité l'exécution des programmes et des projets inclus dans les stratégies de coopération prévus dans les domaines national, régional et continental, selon le Plan à moyen terme (PMT) pour la période 2014-2018 de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De remercier les ministres de l'Agriculture et des Affaires Étrangères des États membres de l'IICA, ainsi que d'autres hauts fonctionnaires de

leurs gouvernements, pour les efforts qu'ils ont consentis afin que soient versées les quotes-parts annuelles dues à l'Institut.

2. De reconnaître l'importance de maintenir les mesures établies par le Comité exécutif et le Conseil, pour encourager les États membres de l'IICA à régler en temps opportun les quotes-parts annuelles et les arriérés des années précédentes.

3. De prier le Directeur général : a) de poursuivre les démarches afin de recouvrer les quotes-parts de 2018 ainsi que les arriérés des périodes précédentes, et b) de continuer d'informer les États membres de l'Institut sur les progrès accomplis dans ce domaine.

4. D'exhorter les États membres de l'IICA à être à jour dans le paiement de leurs quotes-parts et de demander à ceux qui accusent un retard dans leurs versements de respecter les plans convenus pour s'acquitter de leurs obligations financières envers l'Institut.

IICA/CE/Res. 634 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 634

ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2017, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET VINGT-QUATRIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 681 (18), "États financiers de l'IICA pour l'exercice 2017 et rapport des commissaires aux comptes", et IICA/CE/Doc. 682 (18), "Vingt-quatrième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)",

CONSIDÉRANT :

Que l'article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu'il incombe à cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) d'examiner les états financiers de l'Institut et, lorsqu'une décision s'impose, d'envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) ;

Que le Conseil, à sa Septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du CRV, et approuvé son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l'article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ; et

Que le CRV indique, dans son vingt-quatrième rapport, qu'il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'Institut pour l'exercice financier 2017 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et

conforme aux règlements de l'IICA et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l'IICA pour l'exercice 2017 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l'IICA de les transmettre à la Vingtième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci en prenne connaissance.

2. D'approuver le vingt-quatrième rapport du CRV et de demander au Directeur général de l'IICA de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.

3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.

4. De prier le Directeur général de présenter un rapport écrit sur les défis que doit relever l'Institut et les efforts déployés afin d'aborder les raisons qui sont à l'origine de l'opinion qualifiée des commissaires aux comptes, et qu'il continue de tenter d'y apporter des solutions.

IICA/CE/Res. 635 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 635

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTE DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) ET DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

CONSIDÉRANT:

Que l'article 100 du Règlement intérieur de la Direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), établit que le Comité exécutif désigne les commissaires aux comptes qui sont chargés d'accomplir les travaux exposés au chapitre VII dudit Règlement

Qu'une commission spéciale composée de représentants de la Direction générale, avec la participation du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), a analysé les propositions présentées par cinq cabinets de vérification renommés, et conclu que le cabinet Deloitte & Touche S.A. a soumis la meilleure proposition en termes de qualité et de prix ; et

Que, s'appuyant sur ladite analyse, le Directeur général de l'IICA recommande au Comité exécutif de désigner le cabinet Deloitte & Touche S.A pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour la période 2018-2019,

DÉCIDE :

De désigner le cabinet Deloitte & Touche S.A. pour agir à titre de commissaires aux comptes de l'IICA et du CATIE pour la période 2018-2019, mandat qui pourra être prolongé par le Directeur général pour une période supplémentaire de deux ans.

IICA/CE/Res. 636 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 636

PROGRAMME-BUDGET 2019

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 679 (18), "Programme-Budget 2019",

CONSIDÉRANT :

Que la Convention de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) stipule :

a) à l'article 8.b qu'il incombe au Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) d'"approuver le Programme-Budget biennal et de fixer le montant des quotes-parts annuelles des États membres" ;

b) à l'article 23, que "les États membres contribuent au soutien de l'Institut moyennant des quotes-parts annuelles fixées par le Conseil, conformément au système de calcul des quotes-parts de l'Organisation des États américains" ;

c) à l'article 14.b, qu'il incombe au Comité exécutif d'"examiner le Projet de Programme-Budget biennal soumis par le Directeur général au Conseil et de formuler les observations et recommandations qu'il juge pertinentes" ;

Que le Plan à moyen terme (PMT) en vigueur couvre la période 2014-2018 et qu'en janvier 2018, a débuté une nouvelle administration, et que le Comité a approuvé le nouveau PMT pour la période 2018-2022 ;

Que le Conseil, à sa Dix-neuvième réunion ordinaire, a décidé par la résolution IICA/JIA/Res. 511(XIX-O/17) :

a) D'approuver une assignation totale de revenus du Fonds ordinaire du Programme-Budget 2018-2019 de l'Institut d'un montant annuel de 33 074 100 USD, financé par la contribution des quotes-parts des États membres à hauteur de 29 574 100 USD par an, conformément aux montants fixés par le barème des quotes-parts de l'Annexe A, y compris les quotes-parts et les surcotes, et par des ressources diverses d'un montant annuel de 3 500 000 USD, en provenance de recettes prévues ; néanmoins, pour l'année fiscale 2019, les quotes-parts seront calculées sur la base des pourcentages fixés par le barème des quotes-parts approuvé par l'Organisation des États américains (OEA) pour l'année en question ;

b) De demander au Directeur général de soumettre à la considération de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif une proposition de budget des dépenses des fonds approuvés par le Programme-Budget 2019, qui soit conforme aux priorités du nouveau PMT de l'IICA ;

Que le Directeur général a présenté la proposition de Programme-Budget 2019 à la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG), à sa réunion ordinaire tenue en mai 2018 ;

Que le 29 juin 2018, le Conseil permanent de l'OEA a approuvé la résolution CP/RES. 1105 (2168/18), qui adopte ad referendum de l'Assemblée générale de l'OEA, un barème des quotes-parts pour l'année 2019 avec des pourcentages égaux à ceux en vigueur pour l'année 2018, à l'OEA et à l'IICA ; et

Que le Directeur général a présenté, à la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, la proposition de Programme Budget 2019 dans un format qui remplit les conditions de structure et de contenu prévues par les normes en vigueur et qui tient compte des recommandations proposées par la CCSQG,

DÉCIDE :

D'approuver le budget des dépenses de l'année 2019 pour chacun des chapitres, des titres et des priorités stratégiques énumérées dans le document IICA/CE/Doc. 679 (18), "Projet de Programme-budget 2019", dont le résumé par chapitre figure à "l'annexe B".

Annexe A
Barème des quotes-parts et des contributions de surcotes des États membres et recettes diverses 2019

ÉTATS MEMBRES	2019			
	IICA			
	OEA[1] %	OEA[1] %	QUOTE-PART	TOTAL QUOTES-PARTS
	%	USD[2]	USD[2]	USD[2]
Antigua et Barbuda	0,022	6.500	1.100	7.600
Argentine	3,000	879.500	247.000	1.126.500
Bahamas	0,047	13.800	7.000	20.800
Barbade	0,026	7.600	5.500	13.100
Belize	0,022	6.500	1.100	7.600
Bolivie	0,070	20.500	600	21.100
Brésil	12,457	3.652.000		3.652.000
Canada	9,801	2.873.400		2.873.400
Chili	1,415	414.800	14.600	429.400
Colombie	1,638	480.200		480.200
Costa Rica	0,256	75.100	2.500	77.600
Dominique	0,022	6.500	1.100	7.600
Équateur	0,402	117.900	3.500	121.400
El Salvador	0,076	22.300	12.500	34.800
États-Unis d'Amérique	59,470	17.435.300		17.435.300
Grenade	0,022	6.500	1.100	7.600
Guatemala	0,171	50.100	13.800	63.900
Guyana	0,022	6.500	1.700	8.200
Haïti	0,022	6.500	4.200	10.700
Honduras	0,043	12.600	3.200	15.800
Jamaïque	0,053	15.500	5.100	20.600
Mexique	6,470	1.896.800		1.896.800
Nicaragua	0,022	6.500	2.800	9.300
Panama	0,191	56.000	6.000	62.000
Paraguay	0,087	25.500	8.800	34.300
Pérou	1,005	294.600	9.400	304.000
République Dominicaine	0,268	78.600	3.500	82.100
Saint Christophe et Niévès	0,022	6.500	1.100	7.600
Saint Vicent et les Grenadines	0,022	6.500	1.100	7.600
Sainte Lucie	0,022	6.500	1.100	7.600
Surinam	0,022	6.500	4.200	10.700
Trinité et Tobago	0,129	37.800	15.000	52.800
Uruguay	0,298	87.400	7.900	95.300
Venezuela	1,940	568.800		568.800
SOUS TOTAL	**99,555**	**29.187.600**	**386.500**	**29.574.100**
Cuba	0,446	130.800		130.800
TOTAL QUOTES-PARTS	**100,001**	**29.318.400**	**386.500**	**29.704.900**
RECETTES DIVERSES		**3.500.000**		**3.500.000**
TOTAL FONDS ORDINAIRE[3]		**32.687.600**		**33.074.100**

NB: Le Royaume d'Espagne apporte une quote-part annuelle de 60,000 USD en tant que Membre associé, conformément à l'accord de la première sé ance plénière de la Onzième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture, du 26 novembre 2001, tenue à Bávaro, en République Dominicaine.

1/ Conformément à la Résolution AG/RES. 2912 (XLVII-O/17) de l' Assemblée générale de l'OEA.

2/ En USD arrondis à la centaine la plus proche.

3/ Le total du Fonds ordinaire n'inclut pas Cuba.

ANNEXE B

Affectation des ressources du Fonds ordinaire par chapitre 2019

(USD)

CHAPITRE	2019			
	QUOTES-PARTS	DIVERS	TOTAL	%
I : Services de coopération technique directe	26 443 870	3 341 811	29 785 682	90,1%
II : Frais de gestion	1 831 316	25 600	1 856 16	5,6%
III : Coûts généraux et provisions	1 151 040	20 000	1 171 040	3,5%
IV : Renouvellement des infrastructures et des équipements	147 874	112 589	260 463	0,8%
TOTAL	**29 574 100**	**3 500 000**	**33 074 101**	**100%**

IICA/CE/Res. 637 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 637

RAPPORT DU CENTRE AGRONOMIQUE TROPICAL DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT (CATIE) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2016-2017

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du "Rapport du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) pour la période biennale 2016-2017",

CONSIDÉRANT :

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 441 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a chargé le Comité exécutif de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) et prié le Directeur général de ce centre d'envoyer directement, à l'avenir, la version du rapport biennal et les plans du CATIE à la direction générale de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture afin qu'ils soient reçus par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport du CATIE pour la période biennale 2016-2017 et de remercier son Directeur général pour sa présentation.

2. De prier l'IICA et le CATIE de continuer à renforcer leurs liens et mécanismes en vue de mener à bien les activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions au soutien des efforts des États membres et de parvenir ainsi à un développement agricole compétitif, durable et inclusif.

IICA/CE/Res. 638 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 638

RAPPORT DE L'INSTITUT CARIBÉEN DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLES (CARDI) POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2016-2017

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

L'exposé de l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI) sur le rapport des activités réalisées pendant la période biennale 2016-2017,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément aux termes de l'accord en vigueur signé entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et le CARDI, ce dernier doit présenter un rapport annuel relatif à ses activités ; et

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 440 (XIV-O/07), le Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) a délégué au Comité exécutif la responsabilité de recevoir et d'analyser les rapports et les plans du CARDI et a demandé au Directeur exécutif de cet institut qu'à l'avenir, il fasse parvenir directement à la direction générale de l'IICA, la version du rapport biennal et les plans du CARDI afin qu'ils soient approuvés par le Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De recevoir le rapport sur les activités menées par le CARDI au cours de la période biennale 2016-2017, et de l'en remercier.

2. D'encourager l'IICA et le CARDI à continuer de resserrer leurs liens techniques, et à renforcer les mécanismes pour la mise en œuvre d'activités conjointes, afin de maximiser la participation des deux institutions aux efforts déployés pour assurer le développement agricole et le bien-être des populations rurales dans les Caraïbes.

IICA/CE/Res. 639 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 639

RAPPORT SUR LES RELATIONS ENTRE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE (IICA) ET L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

La présentation du "Rapport sur les relations entre l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)",

CONSIDÉRANT :

Que les membres du Comité exécutif, à la réunion extraordinaire du 24 octobre 2017, ont exprimé leur soutien au protocole d'accord devant être signé par l'IICA et la FAO et qu'ils se sont engagés à appuyer sa mise en œuvre ;

Que le protocole d'accord entre l'Institut et la FAO a été signé le 25 octobre 2017, à l'occasion de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) ;

Que l'objectif de ce protocole est de renforcer la coopération technique que les deux institutions offrent à leurs États membres, grâce à une action commune qui permette de maximiser l'utilisation efficace et complémentaire des ressources et d'atteindre les objectifs communs dans l'intérêt des secteurs agroalimentaires des pays des Amériques, et particulièrement les objectifs liés au Programme de développent durable à l'horizon 2030 ;

Que, par la résolution IICA/JIA/Res. 508 (XIX-O/17), le Conseil, à sa Dix-neuvième réunion ordinaire, a demandé au Directeur général de procéder immédiatement à la mise en œuvre opérationnelle du protocole d'accord et d'inviter le

Représentant régional de la FAO à présenter, à la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, un rapport commun sur l'état d'avancement de la consolidation de la coopération entre l'IICA et la FAO ; et

Que le Plan à moyen terme (PMT) 2018-2022 inclut, dans le cadre des stratégies de renforcement des capacités institutionnelles, la réalisation d'activités communes avec des organisations, comme la FAO, dont les fonctions et les objectifs sont semblables à ceux de l'Institut,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement le rapport sur les relations entre l'IICA et la FAO.

2. De remercier le Coordinateur sous-régional de la FAO pour la Méso-Amérique et le Directeur général de l'Institut pour leur exposé et pour leurs efforts visant à mettre en œuvre le protocole d'accord.

3. D'exhorter l'IICA et la FAO à poursuivre la consolidation de leurs liens et des mécanismes de concrétisation d'activités communes, afin de maximiser la participation aux efforts des États membres des deux organismes vers un développement agricole compétitif, durable et inclusif.

IICA/CE/Res. 640 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 640

RAPPORT DE LA RÉUNION ORDINAIRE 2018 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SPÉCIALE SUR LES QUESTIONS DE GESTION (CCSQG)

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 684 (18), "Rapport de la réunion ordinaire 2018 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)",

CONSIDÉRANT :

Que la CCSQG, en tant que commission permanente du Comité exécutif, a pour objet de conseiller le Directeur général de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) et de permettre à celui-ci d'avoir des échanges plus réguliers avec les États membres sur les questions administratives, financières et stratégiques, afin de faciliter l'obtention de consensus au sein du Comité exécutif et du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil) ;

Que le Comité exécutif, par la résolution IICA/CE/Res. 580 (XXXIII-O/13), a accepté que les réunions de la CCSQG soient de préférence virtuelles, afin de tenir des sessions suffisamment fréquentes et de favoriser des économies pour l'IICA ; et

Que le rapport de la CCSQG susmentionné contient des recommandations qui doivent être soumises à la considération du Directeur général et du Comité exécutif, notamment celles qui sont relatives à la proposition du Plan à moyen terme 2018-2022, présenté par le Directeur général,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement le rapport de la réunion ordinaire 2018 de la CCSQG.

IICA/CE/Res. 641 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 641

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN OEUVRE DES RÉSOLUTIONS DE LA DIX-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE (LE CONSEIL) ET DE LA TRENTE-SEPTIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 686 (18), "Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)", et IICA/CE/Doc. 685 (18), "Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif",

CONSIDÉRANT :

Que les rapports sur l'état d'avancement mentionnés ci-dessus montrent que la direction générale a exécuté de manière satisfaisante les dispositions des résolutions adoptées à la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil et à la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

De recevoir favorablement les rapports : a) "Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)" ; et b) " Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-septième réunion ordinaire du Comité exécutif".

IICA/CE/Res. 642 (XXXVIII-O/18)
18 juillet 2018
Original : espagnol

RÉSOLUTION Nº 642

DATE ET LIEU DE LA TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-huitième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/CE/Doc. 687 (18), "Date et lieu de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif",

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à l'article 22 du Règlement intérieur du Comité exécutif, cet organe de direction de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) doit tenir une réunion ordinaire chaque année, et doit donc fixer la date et le lieu de la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif en 2019 ;

Que l'article 25 du règlement susmentionné stipule que, lorsqu'aucun État membre de l'IICA ne s'offre pour accueillir la réunion ordinaire du Comité exécutif, la réunion se tient au siège social de l'Institut, à San José, au Costa Rica ; et

Que le Directeur général fait savoir qu'il n'a reçu aucune proposition officielle d'un État membre en vue d'accueillir la prochaine réunion ordinaire du Comité exécutif,

DÉCIDE :

1. De tenir la Trente-neuvième réunion ordinaire du Comité exécutif au siège social de l'Institut, à San José, au Costa Rica, au cours du premier semestre de 2019.

2. De demander au Directeur général, conformément aux procédures établies par les normes en vigueur, de convoquer, en temps opportun, les États membres afin qu'ils puissent participer à cette réunion.

SIGNATURE DU RAPPORT

SIGNATURE DU RAPPORT DE LA TRENTE-HUITIÈME RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des dispositions de l'article 97 du Règlement intérieur du Comité exécutif, il est procédé à la signature du Rapport de la Trente-huitième réunion ordinaire du Comité exécutif, à 17h00, le 18 juillet de l'année deux mille dix-huit, à San José, Costa Rica.

Ce rapport sera édité par le Secrétariat qui y apportera les changements effectués à la séance de clôture avant qu'il ne soit publié dans les quatre langues officielles de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), dont les versions font également foi, dans la série Documents officiels.

Le Secrétariat déposera les originaux dans les archives de l'Institut, insèrera les fichiers électroniques dans la page web de l'Institut et enverra la version finale du présent rapport aux gouvernements des États membres, aux pays associés, aux observateurs permanents de l'Institut et à tous les autres participants à la réunion.

San José, Costa Rica.

Manuel Otero
Directeur général de l'IICA
Secrétaire d'office du
Comité exécutif 2018

Mauricio Guevara Pinto
Ministre de l'Agriculture
et de l'Élevage du Honduras
Président du Comité exécutif 2018

ANNEXES

ANNEXE 1 : MESSAGE DU DOCTEUR MANUEL OTERO, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'IICA

Ces images, que nous venons de voir, vous ont été présentées en guise de bienvenue.

Soyez les bienvenus dans la Maison de l'agriculture des Amériques, foyer depuis plus de sept décennies, d'efforts multiples, précieux et efficaces de coopération entre des nations qui partagent des rêves, des intérêts et la volonté de transformer le secteur agricole et les territoires ruraux de notre continent.

Ces images sont aussi un hommage aux agriculteurs de notre Amérique, véritables héros anonymes qui, jour après jour, infatigables, traversent des périodes de pénurie ou de difficultés, pour assurer l'alimentation quotidienne de millions de personnes dans les villes et dans les campagnes.

Mesdames, Messieurs, les ministres, secrétaires d'État, vice-ministres, sous-secrétaires d'État, directeurs, hauts fonctionnaires et membres du Comité exécutif, ambassadeurs de pays membres et observateurs de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), –et je souhaite ici tout particulièrement la bienvenue au Costa Rica, aux chefs de mission des pays observateurs et associés, comme la Turquie et l'Espagne, et aux invités spéciaux, la Nouvelle Zélande et la Chine– Mesdames, Messieurs les fonctionnaires de l'Institut.

Il y a un an, j'ai soumis à cet organe de direction ma candidature, proposée par mon pays, à la Direction générale de l'IICA.

Je tiens à remercier mon pays pour ce soutien qui, selon moi, manifestait la volonté sincère de l'Argentine et son engagement dans l'intégration pleine et entière des pays des Amériques.

Puis, en octobre dernier, le Conseil interaméricain de l'agriculture m'a fait l'honneur de me nommer Directeur général.

En janvier dernier, j'ai assumé la direction de l'Institut, imprégné d'un grand sentiment de responsabilité et avec l'engagement de mettre en marche les propositions que j'avais présentées en qualité de candidat, et qui avaient pour but de jeter les bases

d'une institution de plus en plus pertinente et leader, tout en modernisant sa gestion dans le nouveau contexte continental et mondial.

À ce sujet, je dois exprimer ma satisfaction de voir qu'à six mois de mon entrée en fonctions, nous avons pu concrétiser nos efforts en vue d'honorer les engagements que nous partageons et qui sont résumés dans le rapport des 150 premiers jours du mandat qui m'a été confié.

Mais nous avons l'intention de faire encore mieux.

Je tiens à saluer mon prédécesseur, Víctor Villalobos, futur Ministre de l'Agriculture du Mexique, que j'accueillerai toujours volontiers à partir du mois de décembre dans ce qui sera toujours sa maison.

Nous proposons comme objectifs principaux de gestion, un IICA plus souple et proche des pays, capable d'offrir une coopération technique d'excellence afin de surmonter les obstacles qui limitent la transformation de l'agriculture de notre continent.

Ici, au siège, sur le front interne, permettez-moi de souligner la mise en œuvre d'un mécanisme plus efficace de gestion des frais de voyages et des consultants, grâce auquel nous avons réussi à réorienter jusqu'à 17 % des dépenses, afin que les ressources soient employées pour des activités de coopération de fond.

Nous avons organisé une nouvelle équipe de gestion sans avoir à créer de nouveaux postes et nous avons mis en marche des mesures d'austérité qui ont créé une épargne supplémentaire de 10% des dépense du siège et de certaines représentations.

Je tiens à annoncer également que nous avons lancé une étude de tous les processus techniques et de soutien de l'Institut, qui nous permettra de simplifier nos procédures, en réaffectant nos ressources aux activités véritablement productives.

De même, nous avons couvert le cycle institutionnel de manière ordonnée, dans le respect des mandats que vous aviez donnés à l'IICA, dans le Plan à moyen terme (PMT), dont l'exécution va bientôt s'achever.

Nous sommes sur le point d'atteindre la presque totalité des résultats programmés par les projets phare et les actions à réaction rapide en cours, tandis que

nous poursuivons les projets à ressources extérieures qui sont encore en cours d'exécution et que nous en gérons de nouveaux.

Nous disposons d'un outil de travail qui, pour la première fois, intégrera les trois systèmes opérationnels de l'Institut et nous redéfinissons les opérations des organes de direction et les conseils juridiques institutionnels, afin de pouvoir progresser de façon décisive dans l'intégration des unités, l'évaluation des résultats, la transparence et la responsabilisation.

Nous avons augmenté l'exposition publique du Directeur général et des fonctionnaires de l'IICA, ce qui permet de renforcer et de souligner certains aspects comme leur influence et leur autorité technique, afin de faciliter l'accès aux ressources pour la coopération et de consolider l'Institut en tant que référence et gestionnaire du savoir.

Par l'intermédiaire du Secrétariat général de l'Organisation des États américains (OEA), nous avons remis dans les temps et formes voulus, le Rapport annuel 2017 à chaque État membre, ainsi que les obligations redditionnelles à 16 pays au moins.

Nous affirmons, en même temps, notre volonté de moderniser les organes de direction de l'IICA, en élargissant le nombre de pays observateurs et en créant, dans le cadre d'une coordination efficace public-privé, les conditions d'une participation active du secteur des entreprises et de la société civile, qui sont la colonne vertébrale du développement de notre agriculture.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'orienter l'action de l'Institut vers la solution des problèmes à partir de la coopération technique, en soulignant les questions les plus urgentes et pertinentes.

Je fais référence ici aux thèmes de la bioéconomie et du développement productif, du développement du territoire et de l'agriculture familiale, du commerce international et de l'intégration régionale, des changements climatiques, des ressources naturelles et des risques de production, ainsi que de la santé agricole, de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments.

Ce sont les thèmes des cinq programmes continentaux, sur lesquels je vous propose de centrer notre stratégie pour l'action et qui constituent le noyau de la

proposition de PMT 2018-2022, que je vous demande, humblement, mais avec beaucoup de conviction et d'enthousiasme, d'appuyer.

Nous mettons aussi l'accent sur l'importance d'adopter des stratégies différenciées qui autonomisent les pays à la recherche de solutions innovantes, afin de donner à l'IICA le caractère d'institution active permettant de surmonter les entraves au développement, surtout en Amérique Centrale et aux Caraïbes.

Les décisions d'officialiser des accords politiques et programmatiques avec le Système d'intégration centraméricain (SICA) et son Unité spécialisée, le Secrétariat de l'intégration économique de l'Amérique centrale (SIECA), et prochainement avec les pays des Caraïbes orientales, vont dans cette direction.

Dans le même sens, nous avons resserré notre dialogue avec les mécanismes régionaux d'intégration comme le Conseil agricole centraméricain, la Communauté des Caraïbes, le Forum des Caraïbes et, bien entendu, avec l'Organisation des États de la Caraïbe.

En outre, comme nous l'avons déjà expliqué, nous avons progressé dans la mise en œuvre de notre proposition de diriger une institution consolidée en réseau de réseaux, agissant avec une dynamique mobilisatrice dans les domaines qui traitent des questions relatives à l'agriculture et à son avenir, tout en renforçant l'engagement, auprès des mécanismes sous-régionaux et régionaux d'intégration, de fournir des projets supranationaux consacrés à la solution de problèmes partagés.

J'envisage l'Institut comme une plateforme continentale de gestion du savoir et de l'innovation, ayant la capacité de mobiliser les ressources institutionnelles et humaines disponibles dans la région.

Nous favorisons en outre un modèle renouvelé de gestion institutionnelle fondé sur des partenariats stratégiques, qui inclut une plus grande protection de l'image de l'IICA.

Je tiens à souligner les missions réalisées dans dix pays : aux États-Unis, au Canada, au Mexique, en République Dominicaine, au Chili, au Pérou, en Argentine, au Brésil, au Paraguay et en Jamaïque, ainsi que les huit accords ambitieux signés depuis le début de notre administration.

Ces actions répondent à la décision d'approfondir nos liens institutionnels, en tentant de donner de l'élan à l'action de l'Institut dans ce scénario continental et international complexe.

Je souligne également les diverses initiatives et les actions institutionnelles amorcées avec l'Organisation panaméricaine de la santé, le Fonds international de développement agricole, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque mondiale et la Banque de développement de l'Amérique Latine, qui couvrent de différents et importants domaines d'action.

Nous avons eu, avec la BID, un rapprochement substantiel et profond, qui nous a permis de ratifier une vision commune de la nécessité d'avoir une agriculture de plus en plus technicisée, qui favorise le développement du territoire, afin de créer des espaces pour que les agriculteurs puissent se surpasser.

Nous sommes en mesure d'élaborer un ambitieux programme de travail commun avec la BID, ainsi qu'une feuille de route entre l'Institut, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Entité de l'ONU pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, afin d'entreprendre des activités relatives à la coopération Sud-Sud pour des initiatives dans l'intérêt des habitants de zones rurales.

Concernant nos relations avec le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement, l'Institut caribéen de recherche et de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, nous vous présenterons des rapports détaillés un peu plus tard au cours de la réunion.

Ces ébauches de projets envisagent des activités en vue d'autonomiser des secteurs que nous considérons comme prioritaires pour nos activités de coopération, je veux parler des femmes et de la jeunesse en milieu rural.

Nous travaillons sans relâche, particulièrement dans les domaines des femmes et des jeunes, à incorporer de manière transversale ces questions pertinentes du monde contemporain dans le programme de l'Institut.

Je suis heureux de vous informer que, dans le cadre de ces efforts, l'IICA co-préside le thème de la femme en milieu rural, à la Women 20 (W20), un réseau transnational qui réunit des femmes leaders de la société civile, des affaires et des entreprises.

C'est dans ce contexte que seront validées certaines recommandations en vue de leur présentation aux sommets du Groupe de la W20 et des Chefs d'État et de Gouvernement du Groupe des 20 (G20), qui aborderont les thèmes du développement rural et de l'insertion professionnelle, numérique et financière et qui cherchent à influencer les groupes de prise de décisions et les programmes des leaders du G20, afin d'encourager la mise au point de politiques publiques qui augmentent la participation des femmes à l'économie et à la société de leurs pays.

Nous sommes convaincus qu'une institution consacrée à la coopération internationale d'excellence –une activité qui facilite la compréhension entre les peuples et qui constitue un bien public qui doit être offert de manière efficace et sans conditions– ne peut se permettre aucune omission devant une réalité dans laquelle les femmes produisent la moitié des aliments du monde, mais où seul 4 % d'entre elles reçoit un salaire pour son travail.

Dans le cadre des activités institutionnelles, je dois ajouter que, comme nous l'avons dit au gouvernement du Guatemala, nous sommes prêts à mobiliser les ressources humaines de l'Institut, afin de contribuer à l'atténuation des dommages considérables produits par l'éruption du volcan de Fuego sur l'activité de la production agricole et de l'élevage dans ce pays qui nous est cher.

Le développement et le renforcement des liens avec nos partenaires stratégiques doivent être compris comme une façon de consolider la capacité institutionnelle de formuler des projets de développement et d'investissements pour la coopération technique et de parvenir à une nouvelle pérennité financière.

C'est ainsi qu'a été créée l'Unité des projets qui, depuis, a lancé neuf propositions et identifié 21 activités d'assistance technique en vue de la formulation de projets, et élaboré trois programmes avec le fonds SICA-Espagne, qui seront présentés dans le contexte des relations avec le SIECA.

En outre, nous avons encouragé la coopération horizontale, en favorisant les échanges entre 17 pays d'Amérique Latine et des Caraïbes qui impliqueront des activités ponctuelles de collaboration et permettront de mettre en pratique l'idée que l'IICA doit agir comme une institution passerelle, capable d'unir les pays et les régions.

Comme je l'ai déjà dit, nous consolidons nos relations avec le secteur privé. Je mentionnerai pour exemple des sociétés comme Microsoft, Google, Bayer et

Biogénesis Bagó, parmi les dizaines de noms respectés du monde des entreprises, concernées et engagées dans différentes actions de responsabilité sociale.

Un résultat immédiat de ces relations est le dialogue que nous allons avoir demain avec des chefs d'entreprises, des directeurs et des représentants de la société civile. Et je demande aux pays membres de soutenir ces entretiens, afin de mettre au point une stratégie de relation permanente dont ils fassent partie.

J'ai participé à la dernière Assemblée générale de l'OEA, qui a eu lieu récemment à Washington D. C., et au Sommet des Amériques, en avril dernier à Lima. Lors de ces réunions, nous avons présenté, devant les présidents des nations de notre continent, un message diffusé par différents médias du monde entier, à savoir la nécessité de donner une place prioritaire à l'agriculture du continent, dans les programmes publics.

L'agriculture n'est pas simplement importante, elle est aussi prioritaire, car c'est dans cette activité que se trouvent les solutions à bon nombre des angoissants problèmes auxquels se heurtent nos pays.

Messieurs les membres du Comité exécutif,

Convaincus du fait que vous jouez un rôle essentiel dans la concrétisation de nos projets, nous allons, dans quelques instants, vous saisir de la proposition du nouveau PMT de cette administration, en vue de son approbation.

Je souligne que cette proposition de PMT n'est pas un document immuable, mais bien un processus ouvert qui doit être constamment revu pour orienter l'Institut vers son centenaire.

En d'autres termes, nous avons un plan et un véhicule pour remplir avec efficacité et qualité le mandat historique de l'IICA : soutenir les efforts de ses États membres pour qu'ils atteignent leur développement agricole et le bien-être des communautés rurales.

Nous naviguons, néanmoins, dans un contexte que nous connaissons bien, caractérisé par un état de crise et qui doit garantir un avenir durable pour l'humanité.

Nous avons l'habitude de dire qu'un défi est aussi une opportunité, car c'est principalement dans l'agriculture que se trouve une grande partie des solutions aux problèmes les plus pressants qui limitent le développement de notre continent.

Ce rôle central de l'agriculture, que nous consolidons et que nous défendons dans toutes les réunions auxquelles nous participons, donne à l'Institut une possibilité exceptionnelle d'exercer un nouveau rôle de chef de file.

Cette précieuse opportunité, nous la devons à la dotation notable de ressources naturelles de notre continent, qui peut et doit être le garant de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que de la pérennité environnementale de la planète.

Nous devons assumer cette responsabilité de chef de file dans toutes ses dimensions. Dans le cas contraire, ce serait une erreur historique que les générations à venir ne nous pardonneraient pas.

Cela nous oblige, nous qui faisons partie de l'IICA, à revoir la vision traditionnelle de l'agriculture de notre continent, conservatrice et pessimiste, qui le limite à un simple fournisseur de matières premières pour les chaînes de valeur mondiales.

Nous sommes très ambitieux pour ce qui est de la construction d'un nouveau paradigme pour notre secteur et pour le rôle que jouera l'Institut dans ce sens.

Les caractéristiques remarquables de ce nouveau paradigme doivent être l'efficacité, la souplesse, la décentralisation, le travail en collaboration, l'insertion dans les réseaux, l'approche des processus et la mobilisation des ressources humaines et institutionnelles.

Notre volonté d'avoir une institution efficace, offrant une coopération technique d'excellence, est liée directement à l'idée que les réunions de ses organes de direction, comme le Comité exécutif, doivent être de véritables espaces de promotion d'un débat franc et pluraliste sur les principaux enjeux et sur les opportunités de la coopération pour le développement.

Je dois dire aussi que nous souhaitons tous un IICA conscient de sa responsabilité environnementale, qui soit un modèle de la durabilité que nous prêchons.

Notre personnel prend ce défi très au sérieux, par l'application de pratiques exemplaires dans les opérations et dans les services offerts par l'Institut, pour contribuer au bon développement humain et à l'optimisation des ressources naturelles.

L'application de notre politique *paperless* lors de nos réunions des organes de direction, est un exemple très clair de cet engagement. C'est aujourd'hui une réalité à cette réunion du Comité exécutif.

Au lieu des volumineux dossiers de documents que nous avions l'habitude d'utiliser, il vous suffit de regarder vos écrans gratuitement grâce à un accord avec le secteur privé ; c'est un geste qui en dit long sur les politiques de responsabilité sociale que nous partageons et que nous adoptons avec nos partenaires et nos fournisseurs.

Chers amis représentants, autorités et délégués de nos États membres,

Nous vivons sur un continent jeune, socialement, politiquement et culturellement divers, de plus en plus engagé dans la démocratie comme système politique et avec un passé, un présent et un avenir intimement liés à l'agriculture.

Les Amériques forment une mosaïque de cultures, de sociétés et de modèles de développement. Cette hétérogénéité est un atout qui enrichit nos plans de complémentarité. Nous avons, ensemble et séparément, vécu des changements qui nous obligent à revoir les modèles de coopération technique.

L'IICA n'est pas étranger à cette réalité ; nous parcourons le chemin qui va d'une assistance technique unidirectionnelle vers un large éventail de collaboration, duquel émerge la construction collective du savoir comme paradigme central d'une nouvelle coopération relative aux thèmes agroalimentaires des Amériques.

Le chemin vers le centenaire, que je tenterai d'aplanir au cours de mon mandat, doit mener l'Institut vers sa consolidation en tant que ressource stratégique au service des pays membres, qui apporte une contribution de fond à la transformation de l'agriculture de notre continent.

Pour cela, j'aurai besoin de l'aide active des ministres de l'Agriculture et des Affaires Étrangères, afin d'être en mesure de transformer leurs demandes et leurs orientations en mandats contraignants.

Vous êtes les propriétaires de l'IICA et, par conséquent, vous êtes également responsables de sa transformation.

Les fonctionnaires de l'Institut font des efforts extraordinaires pour être les acteurs de la construction d'une institution renouvelée, engagée, décidée et dévouée.

Je continue de jouer la carte du renforcement de l'IICA et de sa consolidation comme un grand pont qui nous rapproche d'autres organismes internationaux, du secteur privé et de la société civile organisée, en vue de développer une nouvelle solidarité dans l'intérêt de l'agriculture des Amériques.

Nous avons de grands défis à relever. Pour ce faire, nous disposons d'un esprit de service, d'un savoir important et de la capacité d'innover et de gérer notre Institut.

Selon Max Weber, célèbre sociologue allemand, "toute l'expérience historique le confirme, on n'aurait jamais pu atteindre le possible si, dans le monde, on ne s'était pas toujours et sans cesse attaqué à l'impossible ".

Je vous remercie !

ANNEXE 2 : OBSERVATIONS DES ÉTATS-UNIS SUR LE PLAN À MOYEN TERME 2018-2022

United States Department of Agriculture

Trade and Foreign Agricultural Affairs

Foreign Agricultural Service

1400 Independence Ave, SW
Stop 10XX
Washington, DC
20250-10XX

October 18, 2018

Dr. Manuel Otero
Director General
Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture
Office of the Director General, P.O. Box 55-2200
San Jose, Vazquez de Coronado, San Isidro 11101
Costa Rica

Dear Dr. Otero:

First, I enjoyed meeting you in your new position as Director General at the July Executive Committee meeting and appreciate the opportunity to provide revised comments on IICA's Medium Term Plan (MTP) for the 2018-2022 Period. The United States is a proud member of IICA and remains committed to ensuring continued success of the Institute.

The United States has added a footnote to the Introduction section of the document. We would like to reiterate that the United States does not support IICA's assessment of weakening international trading systems, such as the World Trade Organization. We also diverge on opinions related to global growth. Finally, there are smaller comments for clarification by IICA included throughout the document

We are providing these comments for inclusion in the MTP with recognition of the immense task that you have in front of you. In the future, we anticipate providing our input during the development phase for documents of significant importance to the Institute, such as the MTP.

We look forward to continuing our engagement with the Institute in the coming months to ensure the success of the planned work streams.

Thank you for the opportunity to respond, and we look forward to hearing of IICA's future successes in the hemisphere.

Sincerely,

Charles Bertsch
Deputy Administrator (Acting)
Office of Agreements and Scientific Affairs

USDA is an Equal Opportunity Employer

En outre, les États-Unis font le commentaire suivant sur le paragraphe 3, page 11, du document officiel Nº 102, Plan à moyen terme 2018-2022 :

« Le PMT 2018-2022 définit les orientations et le déroulement des activités stratégiques menées par l'IICA pendant cette période. Ce document part des progrès réalisés par les derniers PMT et incorpore une vision renouvelée de la coopération technique pour réagir aux nouvelles opportunités, aux enjeux et aux engagements que rencontrent les pays membres individuellement ou dans l'ensemble de la région américaine. En voici certains : a) les Objectifs de développement durable (ODD), adoptés par les pays à l'Assemblée générale des Nations Unies (septembre, 2015) et qui vont caractériser le programme du développement mondial pendant les 15 prochaines années ; b) la constatation de l'affaiblissement du multilatéralisme, particulièrement dans le domaine commercial, avec l'apparition de courants protectionnistes, dans un monde multipolaire ; c) la poursuite d'une baisse des ressources destinées à l'aide officielle au développement ; et d) la relance timide d'une économie globale après une période de récession marquée par la crise financière mondiale et par de fortes oscillations des prix internationaux des produits de base. »

Les États-Unis ne sont pas d'accord avec cet aspect de l'analyse de l'IICA. Les hypothèses macroéconomiques sur lesquelles se basent les projections à long terme du ministère de l'Agriculture montrent une forte croissance mondiale à court terme, portée par une relance de la croissance des pays développés et par une croissance soutenue dans les pays en développement. Le produit intérieur brut (PIB) réel, pondéré par les taux de change du marché, devrait s'accroître à un taux moyen annuel de 3 pour cent entre 2017 et 2019. Ce qui représente le plus fort taux mondial de croissance depuis la reprise après la crise financière de 2010-11 qui a engendré une amélioration de la demande extérieure, illustrée par un grand dynamisme de la croissance du commerce mondial. De même, les prévisions du FMI concernant la croissance mondiale de juillet 2018 indiquent que la croissance de la demande intérieure (principalement les investissements, qui ont été une part importante de la reprise mondiale) devrait se poursuivre à un rythme accéléré, même lorsque la production générale peut ralentir dans certains cas où elle avait été supérieure à la tendance pendant plusieurs trimestres.

Concernant les références du PMT sur l'affaiblissement du multilatéralisme, les États-Unis rappellent les conclusions de la Onzième Conférence ministérielle de l'OMC à Buenos Aires qui prévoient des efforts soutenus des membres de l'OMC qui

ont exprimé leur engagement ferme à faire progresser les négociations autour des trois piliers de l'agriculture. Les efforts déployés par les organisations pour parler des travaux en cours ou à venir au sein de l'OMC, réinterpréter les règles et les accords existants de l'OMC, ou ébranler le mandat et les processus indépendants de l'OMC, sont inacceptables pour les États-Unis. C'est pourquoi les États-Unis s'opposent fermement à toute référence à l'affaiblissement du multilatéralisme ou des systèmes internationaux d'échange, dans le PMT.

ANNEXE 3 : ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
IICA/CE/Doc. 677 (18)

1. Programme provisoire de travail	IICA/CE/Doc. 676 (18)
2. Message du Directeur général de l'IICA	Sans document
2.1. Proposition de Plan à moyen terme 2018-2022	IICA/CE/Doc. 678 (18)
3. Situation financière et programme-budget	
3.1. Programme-budget 2019	IICA/CE/Doc. 679 (18)
3.2. Rapport sur le recouvrement des quotes-parts	IICA/CE/Doc. 680 (18)
3.3. États financiers de l'IICA 2017 et rapport des commissaires aux comptes	IICA/CE/Doc. 681 (18)
3.4. Vingt-quatrième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)	IICA/CE/Doc. 682 (18)
4. Renforcement des partenariats stratégiques	
4.1. Dialogue avec le secteur privé	Sans document
4.2. Relations entre l'IICA et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Sans numéro
4.3. Relations entre l'IICA et le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)	Sans numéro
4.4. Rapport du CATIE pour la période biennale 2016-2017	Sans numéro
4.5. Rapport des activités de collaboration entre l'IICA et l'Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI)	Sans numéro

4.6. Rapport du CARDI pour la période biennale 2016-2017	Sans numéro

5. Activités de la Direction générale et des organes de direction

5.1. Rapport annuel 2017 de l'IICA	IICA/CE/Doc. 683 (18)
5.2. Rapport de la Réunion ordinaire 2018 de la Commission consultative spéciale sur les questions de gestion (CCSQG)	IICA/CE/Doc. 684 (18)
5.3. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Trente-septième Réunion ordinaire du Comité exécutif	IICA/CE/Doc. 685 (18)
5.4. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Dix-neuvième Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (le Conseil)	IICA/CE/Doc. 686 (18)
5.5. Date et lieu de la Trente-neuvième Réunion ordinaire du Comité exécutif	IICA/CE/Doc. 687 (18)

6. Questions diverses

ANNEXE 4: LISTE DES PARTICIPANTS

ÉTATS MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2018

Antigua et Barbuda

Dean Jonas *(titulaire)*
Minister of Agriculture,
Fisheries and Barbuda Affairs
Ministry of Agriculture,
Fisheries and Barbuda Affairs
Tel.: (268) 562 4679
dean.jonas@ab.gov.ag

Jedidiah Maxime *(suppléant)*
Director of Agriculture
Ministry of Agriculture, Fisheries
and Barbuda Affairs
Tel.: (268) 462 1213
jeddi59@gmail.com

Brésil

Rogério Pereira da Silva *(titulaire)*
Assistente Técnico
Ministério da Agricultura,
Pecuária e Abastecimento
Tel.: (55 61) 3218 3475
rogerio.silva@agricultura.gov.br

Canada

Daryl Nearing *(titulaire)*
Deputy Director
Multilateral Relations
Agriculture and Agri-Food Canada
Tel.: (613) 773 1523
daryl.nearing@agr.gc.ca

Ève Giguère *(suppléante)*
Counsellor (Commercial) and
Senior Trade Commissioner
Embassy of Canada to Costa Rica,
Honduras and Nicaragua
Tel.: (506) 2242 4400
eve.giguere@international.gc.ca

Kyle Sundstrom *(suppléant)*
Second Secretary (Political)
Embassy of Canada to Costa Rica,
Honduras and Nicaragua
Tel.: (506) 2242 4400
kyle.sundstrom@international.gc.ca

Chili

Alfonso Vargas Ling *(titulaire)*
Subsecretario de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Tel.: (569) 6193 2531
alfonso.vargas@minagri.gob.cl
alfonsovargaslyng@gmail.com

Gustavo Rojas Le-Bert *(suppléant)*
Director Nacional
Oficina de Estudios y
Políticas Agrarias (ODEPA)
Ministerio de Agricultura
Tel.: (569) 9798 68810
grojasl@odepa.gob.cl

Carlo Rojas Viani *(suppléant)*
Jefe de Gabinete
Subsecretaría de Agricultura
Ministerio de Agricultura
Tel.: (569) 3240 9236
carlo.rojas@minagri.gob.cl

Gustavo Franz Serrano *(suppléant)*
Representante Agrícola
Embajada de Chile en Costa Rica
Tel.: (506) 2280 0037 / 8704 0376
gustavo.franz@minagri.gob.cl

Colombie

Ricardo Lozano Forero *(titulaire)*
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Embajada de Colombia en Costa Rica
Tel.: (506) 8911 1690
ricardo.lozano@cancilleria.gov.co

Solangel Ortiz Mejía *(suppléante)*
Ministra Plenipotenciaria
Embajada de Colombia en Costa Rica
Tel.: (506) 7251 8086
solangel.ortiz@cancilleria.gov.co

Honduras

Mauricio Guevara Pinto *(titulaire)*
Secretario de Estado
Secretaría de Agricultura y Ganadería
Tel.: (504) 3145 1710
mauricioguevara.sag@gmail.com
embhocr@embajadahonduras.co.cr

Mexique

María de Lourdes Cruz Trinidad *(titulaire)*
Directora de Relaciones Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA)
Tel.: (52 555) 3871 1058
mcruz.dgai@sagarpa.gob.mx

Ricardo Fernando Valderrábano Pesquera *(titulaire)*
Subdirector de Asuntos Internacionales
Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación (SAGARPA)
Tel.: (52 555) 3871 1000, Ext. 33919
fernando.valderrabano@sagarpa.gob.mx

Nicaragua

Duilio José Hernández Avilés *(titulaire)*
Embajador Extraordinario y Plenipotenciario
Embajada de Nicaragua en Costa Rica
Tel.: (506) 2222 7896 / 8703 3514
dhernandez@cancilleria.gob.ni
embajada.costarica@cancilleria.gob.ni

Panama

Esteban Girón Díaz *(titulaire)*
Viceministro de Desarrollo Agropecuario
Ministerio de Desarrollo Agropecuario
Tel.: (507) 507 0612 / 507 0611
egiron@mida.gob.pa
emartinez@mida.gob.pa

Pérou

William Arteaga Donayre *(titulaire)*
Viceministro de Políticas Agrarias
Ministerio de Agricultura y Riego
Tel.: (511) 209 8600, Ext. 1122
warteaga@minagri.gob.pe

Saint-Christophe-et-Niévès

Eugene Hamilton *(titulaire)*
Minister of Agriculture
Ministry of Agriculture, Health, Human Settlement, Community Development, Gender Affairs, Social Services, Land and Cooperatives
Tel.: (869) 662 3347 / 467 1008
ministerofagriculture50@gmail.com
e777hamilton@gmail.com

Saint-Vincent-et-les-Grenadines

Saboto Scofield Caesar *(titulaire)*
Minister of Agriculture, Forestry, Fisheries, Rural Transformation, Industry and Labour
Ministry of Agriculture, Forestry, Fisheries, Rural Transformation, Industry and Labour
Tel.: (784) 456 2349
office.agriculture@mail.gov.vc
minsecpe@gmail.com

ÉTATS NON MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2018

Argentine

Patricia Giménez *(titulaire)*
Embajadora Extraordinaria y Plenipotenciaria
Embajada de Argentina en Costa Rica
Tel.: (506) 2234 6520 / 6270 ext. 103
pgimenezdc@gmail.com

Martín Recondo *(suppléant)*
Ministro Consejero
Embajada de Argentina en Costa Rica
Tel.: (506) 2234 6520 / 6270
rec@cancilleria.gov.ar

Costa Rica

Luis Renato Alvarado Rivera *(titulaire)*
Ministro de Agricultura y Ganadería
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Tel.: (506) 2105 6110
ralvarado@mag.go.cr
despachoministro@mag.go.cr

Edgar Mata Ramírez *(suppléant)*
Director Ejecutivo
Secretaría Ejecutiva de Planificación Sectorial Agropecuaria
Tel.: (506) 2231 1051
emata@mag.go.cr

Équateur

Ruth Vásconez *(titulaire)*
Primera Secretaria
Embajada del Ecuador en Costa Rica

Tel.: (506) 2232 1503
rvasconez@cancilleria.gob.ec
eecucostarica@cancilleria.gob.ec

États-Unis

Charles Bertsch *(titulaire)*
Assistant Deputy Administrator
Office of Agreements
and Scientific Affairs
Foreign Agricultural Service
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 720 6278
charles.bertsch@fas.usda.gov

Meghan Tremarche *(titulaire)*
International Trade Specialist
Multilateral Affairs Division
Foreign Agricultural Service
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 690 5715
meghan.tremarche@fas.usda.gov

Barbara Cordero *(conseillère)*
Finance Analyst
Office of Management,
Policy and Resources
Bureau of International
Organization Affairs
Department of State
Tel.: (202) 634 1492
CorderoBH@state.gov

Thomas Kodiak *(conseiller)*
Alternate Representative
United States Mission to the OAS
Department of State
Tel.: (202) 647 9908
kodiakt@state.gov

Julie Morin *(conseillère)*
Attachée
Foreign Agricultural Service
United States Embassy in San Jose
Tel.: (506) 2519 2000
Julie.Morin@fas.usda.gov

Steven Rickrode *(conseiller)*
Senior Auditor
Deputy Assistant Inspector
General for Audit
Office of the Inspector General
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 302 8504
Steven.Rickrode@oig.usda.gov

Guatemala

José Felipe Orellana Mejía *(titulaire)*
Viceministro de Desarrollo
Económico Rural
Ministerio de Agricultura,
Ganadería y Alimentación
Tel.: (502) 2413 7026
viderdespacho@gmail.com

Juan Carlos Orellana Juárez *(suppléant)*
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de Guatemala en Costa Rica
Tel.: (506) 2220 1297
jorellana@minex.gob.gt

Uruguay

Fernando Sandin Tusso *(titulaire)*
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de Uruguay en Costa Rica

Tel.: (506) 8724 8265
fernando.sandin@mrree.gub.uy
urucostarica@mrree.gub.uy

PAYS ASSOCIÉS DE L´ IICA

Espagne

Jesús Rodríguez-Andía Parada
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de España en Costa Rica
Tel.: (506) 2258 6100
irene.herrera@maec.es

Jaime Ramos Schlingmann
Consejero y Cónsul
Embajada de España en Costa Rica
Tel.: (506) 2255 4391
jaime.ramos@maec.es
marcela.artavia@maec.es

PAYS OBSERVATEURS

Israël

Milena Ross
Encargada de Asuntos
Económicos y Mashav
Embajada de Israel en Costa Rica
Tel.: (506) 2221 6444 ext. 509
economy@sanjose.mfa.gov.il

Turquie

Nuri Kaya Bakkalbasi
Embajador Extraordinario y
Plenipotenciario
Embajada de Turquía en Costa Rica
Tel.: (506) 6164-0111
embajada.sanjose@mfa.gov.tr

Demet Kilinç
Tercer Secretario
Embajada de Turquía en Costa Rica
Tel.: (506) 2296 9912
embajada.sanjose@mfa.gov.tr

ORGANISMES INTERNATIONAUX

Institut caribéen de recherche et de développement agricoles (CARDI)

Barton Clarke
Executive Director
CARDI
Tel.: (1 868) 645 8120 / 8121
bclarke@cardi.org
executive@cardi.org

Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE)

Muhammad Ibrahim
Director General
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2201
mibrahim@catie.ac.cr
dgcatie@catie.ac.cr

Luis Carlos Montoya
Asesor Legal
Costa Rica
Tel.: (506) 2558 2000
catie@catie.ac.cr

Organisation des États de la Caraïbe orientale (OECO)

Didacus Jules Phillip
Director General
Saint Lucia
Tel.: (758) 455 6301
didacus.jules@oecs.int

Organisation des Nations Unies pour l´alimentation et l´agriculture (FAO)

Tito Díaz Muñoz
Coordinador Subregional
para Mesoamérica
Tel.: (507) 301 0326
Panamá
Tito.Diaz@fao.org

Octavio Ramírez Mixter
Coordinador Residente
Representación de la FAO
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 2220 0511
Octavio.Ramirez@fao.org

COMITÉ DE RÉVISION DE LA VÉRIFICATION (CRV)

Steven Rickrode
Senior Auditor
Deputy Assistant Inspector
General for Audit
Office of the Inspector General
United States Department of Agriculture
Tel.: (202) 302 8504
Steven.Rickrode@oig.usda.gov

DIRECTEURS HONORAIRES

Martín Piñeiro
Buenos Aires, Argentina
Tel.: (549 11) 5010 7502
martin.pineiro2@gmail.com

SECTEUR PRIVÉ

Armando Blanco García
Especialista en Internet de las Cosas (IoT)
Microsoft Costa Rica
armando.blanco@microsoft.com
Tel.: (52 55) 5267 2000

Felipe Rodríguez Ríos
Presidente
Centro de Competitividad de la Región
Occidental (CECOMRO)
Panamá
Tel.: (508) 6678 6874
felipearielr@gmail.com

Ivonne García Ricardo
Directora Ejecutiva
Junta Agroempresarial de
la República Dominicana
Tel.: (809) 519 9910
ivonne14000@yahoo.com

José Manuel Domínguez Alvarado
Gerente de Mercadeo de Cultivos
BAYER Costa Rica
Tel.: (506) 6047 9918
josemanuel.dominguez@bayer.com

INVITÉS SPÉCIAUX

Shiqi Li
Primer Secretario en Ciencia
y Tecnología
Embajada de China en Costa Rica
Tel.: (506) 2291 1361
lisq@most.cn

Terry Meikle
Consejero Agropecuario para
Latinoamérica
Embajada de Nueva Zelanda en México
Tel.: (52 55) 3900 9506
terry.meikle@mfat.govt.nz

Josette Altmann Borbón
Secretaria General
Facultad Latinoamericana
de Ciencias Sociales (FLACSO)
San José, Costa Rica
Tel.: (506) 2253 0082
jaltmann@flacso.org

Antonio Vargas Hernández
Director General de Cooperación
Multilateral y Ordenador Nacional
de los Fondos Europeos
Santo Domingo, República Dominicana
Tel.: (829) 859 9365
antoniovargas75@gmail.com

Emerson Vegazo Fanith
Director del Sector Económico
y Apoyo al Sector Privado
Dirección General de Cooperación
Multilateral (DIGECOOM)
Santo Domingo, República Dominicana
Tel.: (829) 423 9336
vegazofanith@gmail.com

Hazel Alpízar Orozco
Invitada especial
Tel.: (502) 5555 3773
bufeteha@gmail.com

Clara Solís
Asesora Especial del Director General
IICA
Tel.: (829) 202 0548
clarasoles@usa.net

Patrick Antoine
Asesor Especial del Director General
IICA
Tel.: (868) 389 1229
ptrckantoine@yahoo.com

Pedro Urra
Asesor Especial del Director General
IICA
Tel.: (506) 8512 3616
pedro.urra.consultor@iica.int

María A. Andrade
Presidenta
Asociación del Personal del IICA
Tel.: (506) 2216 0393
maria.andrade@iica.int

FONCTIONNAIRES DE L'IICA

Manuel Otero	Directeur général
Lloyd Day	Sous-directeur général
Miguel Á. Arvelo	Représentant de l'IICA au Costa Rica et Chef de Cabinet
Robert Ahern	Spécialiste principal de santé agricole et de sécurité sanitaire des aliments
Rocío Bohórquez	Commissaire aux comptes interne
Michel Chartier	Coordinateur des relations diplomatiques et du protocole
Pedro Cussianovich	Spécialiste international en projets
Gerardo Escudero	Représentant de l'IICA au Panama
Miguel García	Représentant de l'IICA aux États-Unis
Braulio Heinze	Gérant des services institutionnels
Héctor Iturbe	Secrétaire technique des organes de direction
Karen Kleinheinz	Directrice de la Division de la gestion financière
Frank Lam	Représentant de l'IICA en République Dominicaine
Teresa Maldonado	Directrice de la Division de la programmation, du budget et du contrôle
Franklin Marín	Coordinateur du Centre de promotion des capacités techniques et du leadership
Manuel Messina	Coordinateur de la Direction de gestion et d'intégration régionale
Laura Meza	Spécialiste principal en résilience et en gestion des risques dans l'agriculture

Byron Miranda	Spécialiste principale en inclusion dans l'agriculture et en territoires ruraux
Diego Montenegro	Directeur de la gestion et de l'intégration régionale
Karen Montiel	Spécialiste en innovation, productivité et compétitivité
Laura Mora	Chef de la Division des services et du soutien administratif
Guido Nejamkis	Coordinateur de l'Unité de communication sociale et institutionnelle
Carlos O'Farrill	Secrétaire des services institutionnels
Emmanuel Picado	Chef de l'Unité des technologies de l'information et de la communication
Doreen Preston	Coordinatrice de l'Unité de langues
Graciela Quesada	Conseillère de la Sous-direction générale
Pedro Rocha	Spécialiste international en biotechnologie et biodiversité
Gabriel Rodríguez	Coordinateur de l'Unité de projets
Patricia Ross	Coordinatrice de l'Unité des événements officiels
Federico Sancho	Secrétaire de planification et d'évaluation
Ericka Soto	Spécialiste en gestion et suivi stratégique
Breno Tiburcio	Spécialiste principal en productivité et durabilité de l'agriculture familiale
Federico Villarreal	Gérant de coopération technique
Jorge Werthein	Conseiller du Directeur général

ANNEXE 5 : PERSONNEL DE LA RÉUNION

Secrétariat de la réunion	
Secrétaire ex officio et Directeur général de l'IICA	Manuel Otero
Secrétariat technique	Héctor Iturbe Silvia Gutiérrez Katia Núñez
Organisation logistique	Patricia Ross
Conseiller juridique	William Berenson
Diffusion et presse	José Alfredo Alpízar Adriana Araya Rafael Cartín Karla Cruz María del Pilar Sancho Carlos Umaña Isaac Zúñiga
Diplomatie et protocole	Michel Chartier
Accueil des participants	
Inscription et secrétariat	Fanny Carreño
Accueil à l'hôtel	Sonia González
Accueil à l'aéroport	Ronald Hidalgo Randy Alexander Marlon Rodríguez

Accueil en salle de conférence		Marlen Montoya Lidy Astorga Sonia González Eduardo Lovell Lorena Mata Kembly Phillips Melania Rodríguez Mariela Zúñiga
Documents et rapport		
Classement et distribution		Laura Gutiérrez Gina Rodríguez
Rédaction des procès-verbaux		Pedro Avendaño Ronald Aragón Hugo Chavarría Nathalia Coto Patricia Matamoros Julio Mora Ana Lucía Obregón Viviana Palmieri
Édition		Máximo Araya
Coordination de l'interprétation et de la traduction		Doreen Preston
Interprétation simultanée		
	Espagnol	Cynthia Díez Thais Pardo
	Anglais	Elizabeth Lewis Anita Kaufman
	Portugais	Natalia Ferreira Claudia Machado

Traduction		
	Espagnol	Olga Vargas
	Anglais	Bertha McLaren Laura Moya
	Portugais	Francisco Azevedo
Contrôle et suivi des traductions		Leticia Quirós
Numérisation		
	Espagnol / Anglais	Marielos Salazar
Audio et enregistrement numérique		David Álvarez Minor Carvajal Dennis Martínez
Services informatiques et de téléprésence		Emmanuel Picado Marianela Lemaître Adriana Alpízar Andrés Chaves Gian Carlo Corrales José Carlos García Sergio Navarro Julio Solís Randall Vargas
Services de soutien		
Coordination		Laura Mora José Francisco Brenes
Fournitures		German Arroyo Eva López Rebeca Martínez

Montage et entretien	Ronald Meneses Minor Carvajal Eduardo Castillo Rafael Flores
Propreté et nettoyage	Claudia Hernández Lidieth Quesada
Santé	Annia Madelin Wong Yeimy Rodríguez
Sécurité	José Gómez William Urbina
Transports	Javier Barboza Carlos Umaña Harold Zumbado

Imprimé par l'Imprimerie de l'IICA
Siège de l'Institut, San José, Costa Rica
L'édition comprend 10 exemplaires imprimés et
3 exemplaires électroniques

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE
LE SIÈGE / Boîte Postale 55-2200 San José,
Vázquez de Coronado, San Isidro 11101, Costa Rica
Tél.: (+506) 2216-0222 / Fax: (+506) 2216-0233
Adresse électronique: iicahq@iica.int / Site web: www.iica.int